

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 06

Séance du 29 MARS 2013

AFFECTATION DU RESULTAT DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2012

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF
2012**

Monsieur le Président précise que le résultat du compte administratif 2012 se traduit de la manière suivante :

en section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	17 837 647,77 €	23 552 043,83 €
Report 002	-	11 058 011,27 €
Total	17 837 647,77 €	34 610 055,10 €
par un excédent de :		16 772 407,33 €

et en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	32 895 509,46 €	27 438 216,56 €
Report 001	-	6 867 719,24 €
Total	32 895 509,46 €	34 305 935,80 €
par un excédent de :		1 410 426,34 €

et pour les restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Exercice	9 394 414,22 €	9 346 864,18 €
par un déficit de :	47 550,04 €	

Compte tenu du déficit des RAR, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'AFFECTER au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé du budget primitif 2013, la somme de 47 550,04 € en recette,
- de DIMINUER l'excédent de fonctionnement au compte 002 de 16 772 407,33 € - 47 550,04 € = 16 724 857,29 €,
- de REPORTER l'excédent de la section investissement compte 001 pour 1 410 426,34 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 07

Séance du 29 MARS 2013

**PREMIERE MISE EN ŒUVRE DU PLAN
D'ACTION**

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : PREMIERE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que l'ensemble des communes a reçu avant le 5 mars 2013 de la part du SDE76 les avant-projets sommaires des travaux demandés, avec le plan de financement correspondant.

Monsieur le Président rappelle les principales échéances et les principaux objectifs du plan d'action voté le 15 février 2013 :

- le programme de travaux retenu devra être proposé au SDE76 par chaque syndicat primaire ou chaque commune adhérente avant le 15 avril, faute de quoi le programme sera établi par le bureau du SDE.
- le programme définitif sera dressé par le SDE pour fin avril 2013 suivant les propositions reçues dans les délais.
- ensuite, le SDE établira le planning des travaux et des commandes, il émettra l'ensemble des conventions individuelles. Chaque commune devra retourner la convention signée avant le 15 juillet 2013. Dans le cas contraire, le projet sera remplacé par le premier dans la liste d'attente établie par le syndicat primaire

-- 0 --

Outre le plan d'action, pour respecter le vœu des élus que certains territoires n'apportent pas de dettes lors de la fusion, la convention sera établie sous réserve de disposer des éléments suivants :

- de la délibération de la commune indiquant que le montant du fonds de concours et de la participation de la commune sont portés au budget 2013 de la commune pour chaque opération souhaitée,
- de la copie du compte administratif et du budget du syndicat primaire accompagné de l'annexe mettant en évidence le montant global des fonds de concours, la liste des opérations éligibles et le montant du fonds de concours voté pour chaque projet.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE les propositions du Président ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 08

Séance du 29 MARS 2013

PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX
ANNEE 2013

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ANNEE 2013

Monsieur le Président propose de mettre en place les programmes de travaux [2013-2015] qui devront s'achever en 2014, de poursuivre les programmes [2012-2014] et [2011-2013] avec pour objectif de terminer les travaux en 2013 (mise en service électrique) suivant les montants de Crédits de Paiement et d'Autorisation de Programmes figurant ci-dessous.

Il indique également que quelques dossiers 2010 n'ont pas été soldés pour décembre 2012, mais le seront en juin 2013 et que les Crédits de Paiements correspondants ont été reportés à cette fin.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- VOTE les crédits de paiement figurant dans les tableaux ci-annexés pour un total de 27 248 062,04 € dont :

021	réseaux électriques	16 830 691,32 €
204 158	câbles EP et matériel EP	9 351 468,44 €
204 158-041	câbles EP et matériel EP	1 065 902,28 €
	AP Stock	7 442 654,19 €

Pour les programmes renforcement, extension, éclairage public et effacement [2010] 100 %, [2011] 100 %, [2012] 100 %, et [2013] 40 % et le stock sera consacré au BP 2014 à la fin du programme [2013].

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY



cumul

	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	crédits de paiements ouvert au titre de 2013	crédits de paiements total ouvert au titre de 2013	reste à financer 2014
2315 Travaux Rx élec	14 363 576,78	5 187 239,66	32 695 772,26	37 883 011,92	
2762-041 Trans. TVA (OGE)	2 353 897,29	-	6 208 351,08	6 208 351,08	
4581 Travaux	1 440 079,32	305 354,05	6 615 195,95	6 920 550,00	
	18 157 553,39	5 492 593,71	45 519 319,29	51 011 913,00	13 782 000,00
021 sde elec	3 573 254,23	-	16 830 691,32	16 830 691,32	6 240 000,00
204158-cable EP	5 032 178,19	1 565 667,97	9 351 468,44	10 917 136,41	
204158-041 -cable EP	-	-	1 065 902,28	1 065 902,28	-
total			27 248 062,04		

[2010-12]**PROGRAMME RENFORCEMENT [2010-12] année 2013**

DEPENSES					
	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	crédits de paiements ouvert au titre de 2013	crédits de paiements total ouvert au titre de 2013	reste à financer 2014
2315 Travaux Rx élec	1 229 946,07		-	-	
2762-041 Trans. TVA (OOE)	201 563,09		-	-	
4581 Travaux FT	156 017,40	24 168,46	-	24 168,46	
TOTAL	1 587 526,56	24 168,46	-	24 168,46	-
021 sde elec	-	-	-	15 383,56	
204158-cable EP	-	21 438,89	-	21 438,89	

PROGRAMME EXTENSION [2010-12] : 2013

DEPENSES					
	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	crédits de paiements ouvert au titre de 2013	crédits de paiements total ouvert au titre de 2013	reste à financer 2014
2315 Travaux Rx élec	265 177,65		-	-	
2762-041 Trans. TVA (OOE)	43 457,22		-	-	
4581 Travaux FT	25 136,04		-	-	
TOTAL	333 770,91	-	-	-	-
021 sde elec	-	-	-	21 660,60	

PROGRAMME EFFACEMENT [2010-12] : 2013

DEPENSES					
	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	crédits de paiements ouvert au titre de 2013	crédits de paiements total ouvert au titre de 2013	reste à financer 2014
2315 Travaux Rx élec	1 194 910,49		-	-	
2762-041 Trans. TVA (OOE)	195 821,45		-	-	
4581 Travaux FT	176 338,03		-	-	
4581 Travaux gaz	7 630,83		-	-	
4581 Travaux aep	4 143,25		-	-	
TOTAL	1 582 987,30	-	-	-	-
021 sde elec	-	116 879,79	-	116 879,79	
204158-cable EP	-	-	-	530 676,37	

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC [2010-12] : 2013

DEPENSES					
	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	crédits de paiements ouvert au titre de 2013	crédits de paiements total ouvert au titre de 2013	reste à financer 2014
4581 Travaux EP	5 414,66	-	-	-	
TOTAL	5 414,66	-	-	-	-
204158-041 ep	899 999,26	25 454,08	3 529,34	28 983,42	
	-	-	-	-	

[2011-13]

PROGRAMME PLURIANNUEL RENFORCEMENT [2011-13] année 2013

DEPENSES					
	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	crédits de paiements ouvert au titre de 2013	crédits de paiements total ouvert au titre de 2013	reste à financer 2014
2315 Travaux Rx élec	2 361 655,35	1 037 493,37	868 846,10	1 906 339,47	
2762-041 Trans. TVA (OOE	387 027,14		312 410,15	312 410,15	
4581 Travaux EP			-	-	
4581 Travaux FT	28 673,61	90 926,39	30 175,46	121 101,85	
TOTAL	2 777 356,10	1 128 419,76	1 211 431,71	2 339 851,47	-
021 sde elec	-	-	1 471 150,71	1 471 150,71	
204158-cable EP	1 131 919,23	170 231,41	-	170 231,41	

PROGRAMME EXTENSION [2011-13] : année 2013

DEPENSES					
	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	crédits de paiements ouvert au titre de 2013	crédits de paiements total ouvert au titre de 2013	reste à financer 2014
2315 Travaux Rx élec	156 513,54	637 191,77	-	637 191,77	
2762-041 Trans. TVA (OOE	25 649,39		104 422,72	104 422,72	
4581 Travaux EP			-	-	
4581 Travaux FT	11 643,34	107 956,66	-	107 956,66	
4581 Travaux gaz		20 000,00	-	20 000,00	
4581 Travaux aep		10 000,00	-	10 000,00	
TOTAL	193 806,27	775 148,43	104 422,72	879 571,15	-
021 sde elec	-	-	267 315,77	267 315,77	

10033,44

PROGRAMME EFFACEMENT [2011-13] : 2013

DEPENSES					
	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	crédits de paiements ouvert au titre de 2013	crédits de paiements total ouvert au titre de 2013	reste à financer 2014
2315 Travaux Rx élec	4 154 234,79	3 512 554,52	-	3 512 554,52	
2762-041 Trans. TVA (OOE	680 794,34		575 734,34	575 734,34	
4581 Travaux EP	20 325,00		2 489,84	2 489,84	
4581 Travaux FT	337 296,66		253 913,74	253 913,74	
TOTAL	5 192 650,79	3 512 554,52	832 137,92	4 344 692,44	-
021 sde elec	-	-	288 551,10	288 551,10	
204158-cable EP	1 131 919,23	855 846,73	- 267 315,77	588 530,96	

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC [2011-13] : 2013

DEPENSES					
	réalisations cumulées au 31/12/2012	RAR	crédits de paiements ouvert au titre de 2013	crédits de paiements total ouvert au titre de 2013	reste à financer 2014
4581 Travaux EP	217697,46	52302,54	-	52 302,54	
TOTAL	217 697,46	52 302,54	-	52 302,54	-
204158 ep	1 382 913,09	375 817,07	-	375 817,07	
	-	-	129 922,75	129 922,75	

[2012-14]

PROGRAMME PLURIANNUEL RENFORCEMENT [2012-14] CP année 2013

ARTICLES	DEPENSES			DEPENSES			reste à financer 2014
	engagé fin 2012 = arrêtés de subvention pris	pour mémoire AP voté 2012 y compris ajustement	révision de l'exercice au BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	crédits de paiements ouverts au titre de 2013	crédits de paiements total ouverts au titre de 2013	
2315 Travaux Rx élec	7 964 146,16	8 637 867,87	- 673 721,71	7 964 146,16	6 214 741,50	6 214 741,50	
2762-041 Trans. TVA (OOB)	1 305 161,08	1 415 570,31	- 110 409,23	1 305 161,08	1 018 469,36	1 018 469,36	
4581 Travaux EP	25 098,06	25 098,06	-	25 098,06	25 098,06	25 098,06	
4581 Travaux FT	692 136,29	100 000,00	592 136,29	692 136,29	653 827,70	653 827,70	
TOTAL	9 986 541,59	10 178 536,24	- 191 994,65	9 986 541,59	7 912 136,62	7 912 136,62	
021 sde elec	4 860 985,08	5 516 411,43	- 655 426,35	4 860 985,08	3 578 072,14	3 578 072,14	
204158-cable EP	371 440,66	510 078,93	- 138 638,27	371 440,66	371 440,66	371 440,66	
204158-041 cable EP	20 985,00	20 985,00	-	20 985,00	20 985,00	20 985,00	

PROGRAMME PLURIANNUEL EXTENSION [2012-14] : CP année 2013

ARTICLES	DEPENSES			DEPENSES			reste à financer 2014
	engagé fin 2012 = arrêtés de subvention pris	pour mémoire AP voté 2012 y compris ajustement	révision de l'exercice au BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	crédits de paiements ouverts au titre de 2013	crédits de paiements total ouverts au titre de 2013	
2315 Travaux	3 238 257,61	2 600 000,00	638 257,61	3 238 257,61	2 543 195,36	2 543 195,36	
2762-041 Trans. TVA (OOB)	530 684,36	426 086,95	104 597,40	530 684,36	416 777,83	416 777,83	
4581 Travaux EP	18 855,00	42 607,50	- 23 752,50	18 855,00	10 776,17	10 776,17	
4581 Travaux FT	289 642,27	52 319,12	237 323,15	289 642,27	241 186,48	241 186,48	
4581 Travaux gaz	23 979,80	20 000,00	3 979,80	23 979,80	13 422,32	13 422,32	
4581 Travaux aep	94 908,58	20 000,00	74 908,58	94 908,58	84 164,00	84 164,00	
4581 travaux FTTH	66 682,98	-	66 682,98	66 682,98	66 682,98	66 682,98	
TOTAL	4 263 010,60	3 161 013,58	1 101 997,02	4 263 010,60	3 376 205,14	3 376 205,14	
021 sde elec	2 572 194,65	2 065 217,39	506 977,26	2 572 194,65	1 991 038,93	1 991 038,93	
204158-cable EP	231 311,18	200 320,35	30 991,83	231 311,18	231 311,18	231 311,18	
204158-041 cable EP	14 976,75	33 843,75	- 18 867,00	14 976,75	14 976,75	14 976,75	

PROGRAMME PLURIANNUEL EFFACEMENT RESEAUX [2012-14] : CP année 2013

ARTICLES	DEPENSES			DEPENSES			reste à financer 2014
	engagé fin 2012 = arrêtés de subvention pris	pour mémoire AP voté 2012 y compris ajustement	révision de l'exercice au BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	crédits de paiements ouverts au titre de 2013	total	
2315 Travaux Rx élec	15 698 861,28	19 036 689,00	- 3 337 827,72	15 698 861,28	13 142 189,30	13 142 189,30	
2762-041 Trans. TVA (OOB)	2 572 723,09	3 119 724,95	- 547 001,86	2 572 723,09	2 153 736,68	2 153 736,68	
4581 Travaux EP	116 789,40	116 789,40	-	116 789,40	70 959,70	70 959,70	
4581 Travaux FT	2 400 000,00	881 857,37	1 518 142,63	2 400 000,00	2 226 791,50	2 226 791,50	
TOTAL	20 788 373,77	23 155 060,72	- 2 366 686,95	20 788 373,77	17 593 677,18	17 593 677,18	
021 sde elec	7 663 748,24	9 612 874,83	- 1 949 126,59	7 663 748,24	6 954 562,67	6 954 562,67	
204158-cable EP	919 394,89	1 039 770,17	- 120 375,28	919 394,89	919 394,89	919 394,89	
204158-041 cable EP	68 355,00	68 355,00	-	68 355,00	68 355,00	68 355,00	

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ECLAIRAGE PUBLIC [2012-14] : CP année 2013

ARTICLES	DEPENSES			DEPENSES			reste à financer 2014
	engagé fin 2012 = arrêtés de subvention pris	pour mémoire AP voté 2012 y compris ajustement	révision de l'exercice au BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	crédits de paiements ouverts au titre de 2013	total	
4581 Travaux EP	490 665,52	256 960,00	233 705,52	490 665,52	364 311,87	364 311,87	
TOTAL	490 665,52	256 960,00	233 705,52	490 665,52	364 311,87	364 311,87	
204158 ep	4 388 760,00	5 245 940,00	- 857 180,00	4 388 760,00	2 552 725,48	2 552 725,48	
				225 000,00	225 000,00	225 000,00	

PROGRAMME PLURIANNUEL MDE [2012-14] : CP année 2013

ARTICLES	DEPENSES			DEPENSES			reste à financer 2014
	engagé fin 2012 = arrêtés de subvention pris	pour mémoire AP voté 2012 y compris ajustement	révision de l'exercice au BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	crédits de paiements ouverts au titre de 2013	total	
4581 Travaux EP	190 244,53	187 625,00	2 619,53	190 244,53	190 244,53	190 244,53	
TOTAL	190 244,53	187 625,00	2 619,53	190 244,53	190 244,53	190 244,53	
204158 ep	2 052 512,00	2 253 825,00	- 201 313,00	2 052 512,00	2 052 512,00	2 052 512,00	
				2 242 756,53	145 000,00	145 000,00	

[2013-15]

PROGRAMME PLURIANNUEL RENFORCEMENT [2013-15] CP année 2013

ARTICLES	DEPENSES		DEPENSES		crédits de paiements ouverts au titre de 2013	crédits de paiements total ouvert au titre de 2013	reste à financer 2014
	AP OUVERTE AU BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	AP OUVERTE AU BP2013	Total cumulé des AP BP 2013			
2315 Travaux Rx élec	7 774 000,00	7 774 000,00	3 109 600,00	3 109 600,00	4 664 400,00		
2762-041 Trans. TVA (OOB)	1 274 000,00	1 274 000,00	509 600,00	509 600,00	764 400,00		
4581 Travaux EP	57 527,60	57 527,60	57 527,60	57 527,60	-		
4581 Travaux FT	1 196 000,00	1 196 000,00	478 400,00	478 400,00	717 600,00		
TOTAL	10 301 527,60	10 301 527,60	4 155 127,60	4 155 127,60	6 146 400,00		
021 sde elec	4 971 000,00	4 971 000,00	1 071 000,00	1 071 000,00	3 900 000,00		
204158-cable EP	461 900,00	461 900,00	461 900,00	461 900,00	-		
204158-041 cable EP	48 100,00	48 100,00	48 100,00	48 100,00	-		

PROGRAMME PLURIANNUEL EXTENSION [2013-15] : CP année 2013

ARTICLES	DEPENSES		DEPENSES		crédits de paiements ouverts au titre de 2013	crédits de paiements total ouvert au titre de 2013	reste à financer 2014
	AP OUVERTE AU BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	AP OUVERTE AU BP2013	Total cumulé des AP BP 2013			
2315 Travaux	2 033 200,00	2 033 200,00	813 280,00	813 280,00	1 219 920,00		
2762-041 Trans. TVA (OOB)	333 200,00	333 200,00	133 280,00	133 280,00	199 920,00		
4581 Travaux EP	-	-	-	-	-		
4581 Travaux FT	131 560,00	131 560,00	52 624,00	52 624,00	78 936,00		
4581 Travaux gaz	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	-		
4581 Travaux aep	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	-		
4581 travaux FTTH	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	-		
TOTAL	2 572 960,00	2 572 960,00	1 074 184,00	1 074 184,00	1 498 776,00		
021 sde elec	1 227 000,00	1 227 000,00	258 000,00	258 000,00	969 000,00		
204158-cable EP	237 500,00	237 500,00	237 500,00	237 500,00	-		
204158-041 cable EP	-	-	-	-	-		

PROGRAMME PLURIANNUEL EFFACEMENT RESEAUX [2013-15] : CP année 2013

ARTICLES	DEPENSES		DEPENSES		crédits de paiements ouverts au titre de 2013	total	reste à financer 2014
	AP OUVERTE AU BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	AP OUVERTE AU BP 2013	Total cumulé des AP BP 2013			
2315 Travaux Rx élec	15 009 800,00	15 009 800,00	6 003 920,00	6 003 920,00	9 005 880,00		
2762-041 Trans. TVA (OOB)	2 459 800,00	2 459 800,00	983 920,00	983 920,00	1 475 880,00		
4581 Travaux EP	119 600,00	119 600,00	119 600,00	119 600,00	-		
4581 Travaux FT	2 500 000,00	2 500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00		
TOTAL	20 089 200,00	20 089 200,00	8 107 440,00	8 107 440,00	11 981 760,00		
021 sde elec	7 222 000,00	7 222 000,00	1 951 000,00	1 951 000,00	5 271 000,00		
204158-cable EP	364 000,00	364 000,00	364 000,00	364 000,00	-		
204158-041 cable EP	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	-		

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ECLAIRAGE PUBLIC [2013-15] : CP année 2013

ARTICLES	DEPENSES		DEPENSES		crédits de paiements ouverts au titre de 2013	total	reste à financer 2014
	AP OUVERTE AU BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	AP OUVERTE AU BP 2013	Total cumulé des AP BP 2013			
4581 Travaux EP	300 000,00	300 000,00	358 800,00	358 800,00	-		
TOTAL	300 000,00	300 000,00	358 800,00	358 800,00	2 532 000,00		
204158 ep	4 220 000,00	4 220 000,00	1 688 000,00	1 688 000,00	-		
204158-041 ep	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	-		

PROGRAMME PLURIANNUEL MDE [2013-15] : CP année 2013

ARTICLES	DEPENSES		DEPENSES		crédits de paiements ouverts au titre de 2013	total	reste à financer 2014
	AP OUVERTE AU BP2013	Total cumulé des AP BP 2013	AP OUVERTE AU BP 2013	Total cumulé des AP BP 2013			
4581 Travaux EP	239 200,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00	-		
TOTAL	239 200,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00	1 310 000,00		
204158 ep	1 850 000,00	1 850 000,00	740 000,00	740 000,00	-		
204158-041 ep	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	-		

13 782 000,00

Délibération du Comité Syndical n° 2013 – 09

Séance du 29 MARS 2013

**REVERSEMENT AUX COLLECTIVITES
ADHERENTES AU SDE76 D'UNE PARTIE DE LA TAXE
SUR LE CONSOMMATEUR FINAL D'ELECTRICITE**

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : REVERSEMENT AUX COLLECTIVITES ADHERENTES AU SDE76 D'UNE PARTIE DE LA TAXE SUR LE CONSOMMATEUR FINAL D'ELECTRICITE

Monsieur le Président expose que le SDE76 percevra en 2013 la TCFE, la RODP, ainsi que les redevances R1 et R2.

Monsieur le Président fait part ensuite à l'assemblée que les Membres du Bureau proposent que le SDE76 reverse une partie du montant de la TCFE à ses collectivités adhérentes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- RAPPELLE que le SDE76 conserve les produits de la RODP, des redevances R1 et R2 et de la TCFE encaissés depuis le 1^{er} janvier 2012,
- DECIDE que le SDE76 reversera en 2013 à ses collectivités adhérentes 2 € / habitant sur le produit de la TCFE, comme le permet le dernier alinéa du L5212-24,
- PRECISE que l'assiette de la population sera la population municipale sans double compte selon le dernier recensement INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY



COMMUNITE	POPULATION	ESTIMÉ
S.I.E.R. et de GAZ de la Région d'ARQUEL	5415	50 830,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région d'AUMALE-BLANCHY-NEUFCHATEL	16983	33 766,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de BELLECOMBRE-LOMBONIERES-NEUF	16974	29 798,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de BOLEBE-CILLERONNE	24429	48 858,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de BROTONNE	4723	9 446,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de BROS	13267	26 534,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de LA BOUCLE D'ANNEVILLE	9082	18 164,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de BUCHY	16130	32 260,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de CANTY-VALMONT	18937	37 874,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de CALDEREC EN CAUX	13492,50	27 985,00
S.I.E.R. de la Région de CLEON	9737	19 474,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de DAMNETAL	28158	56 316,00
S.I.E.R. de la Région de DIERPT	6230	12 460,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de DOLEVILLE-COURVILLE-FAUVILLE	25952,50	51 905,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de DUCLOS-VALLEE DE SEINE	24452	48 904,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région d'EMVENNEU	8933	17 866,00
S.I.E.R. de la Région d'EU	22281	44 562,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de FECAMP	9912	19 824,00
S.I.E.R. de la Région de FONTAINELEBOURG	37488	74 976,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de FONTAINELE DUN	5674	11 348,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de FORCES LES BAUX	11936	23 872,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de GOURNAY EN BRAY	6515	13 030,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de LONGUEVILLE-SUR-SEINE	8355	16 710,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de MONTVILLIERS	25970	51 940,00
S.I.E.R. de la Région d'OFFRANVILLE	21730	43 460,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de PAVILLI	15841	31 682,00
S.I.E.R. de la Région de PLOUMARET DE LA FORET VERTE	8754	17 508,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de SAHURS	3175	6 350,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de ST ROMAN DE COLBOEC	27483	54 966,00
Communauté de Communes de LA COTE D'ALBATRE	4032	8 064,00
S.I.E.R. de la Région de TOFFES	12343	24 686,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de YERVILLE ST LAURENT	9574	19 148,00
S.I.E.R. et de GAZ de la Région de GOEUVILLE-CHEMOTOT	10658	21 316,00
BACCLEVILLE EN CAUX	679	1 358,00
BRACHY	734	1 468,00
DAMPIERRE ST NICOLAS	532	1 064,00
EMVENNEU	2082	4 164,00
LINERAY	2137	4 274,00
OMVILLE LA RIVIERE	549	1 098,00
ST NICOLAS D'ALERNONCH	3715	7 430,00
TECCEVILLE EN CAUX	347	694,00
TOTAL		462 877,00
		925 754,00 €

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 10

Séance du 29 MARS 2013

SOUS-PROGRAMME 2013 D'EXTENSION DU
CAS FACÉ

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : SOUS-PROGRAMME 2013 D'EXTENSION DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de février 2013 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2013 une aide de 388 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2013, représentant un montant de travaux de 580 060 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme extension 2013 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	388 000 €
- Participation du SDE76		97 000 €
	Total H.T.V.A.	485 000 €
- Récupération de la T.V.A.		95 060 €
	Total T.T.C.	580 060 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2013 du SDE la dotation de 388 000 € concernant le sous-programme 2013 d'extension du FACé,
- d'ARRETER la liste des travaux retenus en 2013 selon le tableau ci-annexé,
- de DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- d'AUTORISER sont Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 11

Séance du 29 MARS 2013

**SOUS-PROGRAMME 2013 DE RENFORCEMENT
DU CAS FACÉ**

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : SOUS-PROGRAMME 2013 DE RENFORCEMENT DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de février 2013 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2013 une aide de 1 529 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2013, représentant un montant de travaux de 2 285 855 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme de renforcement 2013 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	1 529 000 €
- Participation du SDE76		382 250 €
	Total H.T.V.A.	1 911 250 €
- Récupération de la T.V.A.		374 605 €
	Total T.T.C.	2 285 855 €

L'enveloppe globale des travaux subventionnables au niveau national est en augmentation de 1,3 % par rapport à 2012 et de 4 % pour la Seine-Maritime.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2013 du SDE la dotation de 1 529 000 € concernant le sous-programme 2013 de renforcement du FACé,
- d'ARRETER la liste des travaux retenus en 2013 selon le tableau ci-annexé,
- de DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- d'AUTORISER sont Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,
Daniel JOFFROY.



PROGRAMME DE RENFORCEMENT [2013-15]

convention

collectivité	commune	nom du poste de transformation	nom de la rue, lieu dit	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé AB	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S'	montant des devis des projets retenus y compris honoraires IAM : BP 29 mars 2013		
							électricité HT	câble éclairage public HT	génie civil France Télécom HT
ARGUEIL	CROISY SUR ANDELLE	Centre	Route de la Capelle				280 000	33 000	47 000
	LA HALLOTIERE	Centre	RD57, rue Eugène Bisson				115 000	13 500	33 000
	BEAUVOIR EN LYONS	Les moulins	RD11 route des Moulins				66 000	9 600	10 500
ABN	CRIGUIERS	Vergénet	Route des Vergénets	169 000			160 000	11 500	18 500
	RETONVAL	Bout du Haut	Route du bout du Haut				265 000	19 000	28 500
BLN	BAILLOLET	Beau soleil	départementale 1314	53 300			53 300	0	0
	BULLY	Château	Route de la Forêt				97 500	12 000	14 200
	CRESSY	Bout de Cressy	RD 103	134 100			134 100	3 800	9 800
	BELLENCOMBRE	Les Authieux	Route des Authieux				107 000	8 700	6 900
	LA CRIQUE		Rue des Jardins		105 000		0	12 400	16 000
	BURES EN BRAY		Tous Vents		39 400		0	3 900	8 800
BOLBEC LILLEBONNE	BERNIERES	Les portes					30 000	0	0
	SAINT SAUVEUR D'EMALEVILLE	Ecraiville					117 000	0	0
	RAFFETOT	Les Corneilles					168 000	9 500	35 000
BOOS	MESNIL RAOUL	Grand Clos	Rues du petits Hamel et Prairies	140 000			140 000	14 000	42 000
BOUCLE D'ANNEVILLE	YVILLE SUR SEINE	Le Tilleul	RD 65				32 000	0	0
BROTONNE	LA MAILLERAYE SUR SEINE	La Why 1	Rue de la Mare	104 300			104 300	11 000	0
BUCHY	BLAINVILLE CREVON	Cauvicourt	Route de Cauvicourt				41 000	8 100	0
	BOS ROGER SUR BUCHY	La Fresnaye	Route de la Fresnaye				60 000	9 000	0
	SAINTE GENEVIEVRE EN BRAY	Mainemarre	RD83 Mainemarre	100 000			100 000	20 000	35 000
CANY VALMONT	SASSETOT LE MAUCONDUIT	Le Hêtre	VC N°3 Côte des Rouleffes				57 200	2 500	4 000
	VEULETTES SUR MER	Yaume	RD 79				27 000	0	0
	CANOUVILLE	Bout enragé	RD 71 Route de Cuzainville	27 000			27 000	0	0
CAUDEBEC EN CAUX	SAINT GILLES DE CRETOT	Le Pommeret	rue de la Boutellerie				66 100	0	11 500
	MAULEVRIER SAINTE GERTRUDE	La Lance	route de la lance				54 800	1 800	14 000
	SAINT ARNOULT	La Mare salée	Hameau de la venta	128 000			128 000	10 000	36 000
	VILLEQUIER	Le Quesnaye 2	route de la Cambuse				30 600	0	0
C. L. TAL	BOIS LEVEQUE	Chant Saint Martin	Rue du Manoir				58 000	6 000	20 300
	AUZONVILLE SUR RY	Odier	Rue du Vaussier, du Thil, chemin de la Côte et sentier des Passeux	350 000			350 000	27 300	39 300
	SAINT JACQUES SUR DARNETAL	Bouton d'or	Rues du Bois Tison, des Canadiens, et verte				134 000	22 800	16 400
DIEPPE									
DOF	BERMONVILLE	Bermonville	Rue des Champs				71 000	5 300	20 000
	HAUTOT SAINT SULPICE	Necqueville	Route de Doudeville				268 000	19 000	40 000
	SAINT CLAIR SUR LES MONTS	Tailanville	Rue de l'Ancienne Eglise				174 000	8 000	40 000
	YVECRIQUE	Yvecrique	Route de Bihorel				78 000	4 400	20 000
DUCLAIR VALLEE DE SEINE									
ENVERMEU	SAINT JACQUES D'ALIERMONT	Grande Demagne	Route d'Orival	170 000			170 000	15 500	20 100
	MEULERS	Bout d'Aval	Route de Neufchatet				187 800	16 200	23 600
	GLICOURT		Rue de Mahomet		45 400		0	4 400	9 200
EU	CRIEL SUR MER	Chanteraine	Avenue de l'Étoile				9 500	0	0
	CRIEL SUR MER	Hospice	Rue de la Plage				207 000	10 000	19 000
	CRIEL SUR MER	Verdun	Rue de Verdun				20 000	0	0
	MESNIL REALUME	Le Mesnil	RD78, rue Chasse Marée	40 000			40 000	2 000	2 000
	SAINT PIERRE EN VAL	Mont Hulin	Rue du Mont Hulin				15 000	0	0
FECAMP	YPORT	Rue Gorgeu	Rue Gorgeu				36 600	18 300	2 000
	GANZEVILLE		Rte des dessous		30 000		0	2 300	4 100
	LES LOGES		Route de Vattetot				36 800	0	1 700
	TOURVILLE LES IFS		Rue des Cyprès				78 400	0	9 000
	LES LOGES		Rte d'Étretat				16 000	0	500
FONTAINE LE BOURG	BOCASSE	Bosc la Mer	Hameau de Bosc la Mer				144 000	8 500	21 700
FONTAINE LE DIJN									
FORGES LES EAUX	COMPAINVILLE	Mesnil Mauger	RD120 Route de Mesnil Mauger				46 000	0	1 000
	GAILLEFONTAINE	Hospices basse	RD 135, rue Martin Aubernesnil		124 500		0	8 600	21 200
	GAILLEFONTAINE	Hospices partie Haute	Rues d'Aumale et du Moulin			129 800	0	8 600	17 700
GODERVILLE CRIQUETOT	ANNOUVILLE VILMESNIL	Château d'eau		31 000			31 000	0	0
	BEAUREPAIRE	Haut de la paroisse					80 000	5 500	10 000
	ANGERVILLE BAILLEUL	Château					70 000	0	0
	SAINT JOUEN BRUNEVAL	Vitreville					148 000	0	0
GOURNAY EN BRAY	DAMPIERRE EN BRAY	Haute Cloquieres	chemin de Hyaumet				41 000	10 000	
LONGUEVILLE SUR SCIE	TORCY LE PETIT	Basses terres	Route de Paris	61 000				0	0
MONTVILLIERS	FONTENAY	Chemin de Buglise	Rue de la Randonnerie				33 000	3 000	10 000
OFFRANVILLE									
PAVILLY	HUGLEVILLE EN CAUX	Grosfy	Hameau de Grosfy				195 000	29 000	38 000
	SAINTE AUSTREBERTHE	La Gris	Hameau la Gris	107 000			107 000	0	0
	BLACQUEVILLE	Bouville	Rue de l'Ancienne Ecole				27 000	0	0
ROUMARE ET F V									
SAHURS									
ST ROMAIN DE COLBOSC	ETAINHUIS	Martigny		79 000			79 000	0	0
	GOMERVILLE	Gommerville					110 000	3 000	10 000
	GOMERVILLE	Jardin					6 000	0	0
	REMUE	Loiseillère					89 000	0	4 000
	TANCARVILLE	Le nez					186 000	10 000	42 000
TOTES	BEAUVAIL EN CAUX	Route de Gaineville		167 000			167 000	4 000	10 300
	BIVILLE LA BAIGNARDE	Rue Neuve					30 000	3 000	9 000
	VAL DE SAANE	Centre Anglesqueville					139 000	10 000	33 000
	FRESNAY LE LONG	Bourg					92 000	11 000	32 000
YERVILLE ST LAURENT EN CX									
CC COTE ALBATRE	SAINT RIQUIER	Le Puits	Route du Puits				18 000	0	0
BACQUEVILLE EN CAUX									
BRACHY	BRACHY	Route de la Vallée	Route de la Vallée	165 000			165 000	14 500	55 000
DAMPIERRE ST NICOLAS									
ENVERMEU									
LUNERAY									
OUVILLE LA RIVIERE									
ST NICOLAS D'ALIERMONT									
TOCQUEVILLE EN CAUX									
divers et actualisation							146 200	-8 100	22 900
				2 035 784,00	344 300,00	261 000,00	6 500 000,00	510 000,00	1 000 000,00
				2 435 993,28	411 732,88	312 156,88	7 774 000,00	609 960,00	1 196 000,00
							7 010 000,00		

PROGRAMME RENFORCEMENT CAS FACé AB 2013

13/02/2013 : pour BP
2013

commander les cables Electriques sur le

0,00 0,00 0,00

collectivité	commune	nom du projet retenu poste	nom de la rue	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé AB	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S'	montant des devis des projets retenus y compris honoraires IAM : BP 29 mars 2013		
							électricité HT	câble éclairage public HT	génie civil France Télécom
ABN	CRIQUEIERS	Yergenet		160 000			160 000	0	0
BLN	BAILLOLET	Beau soleil		53 300			53 300	0	0
	CRESSY	Bout de Cressy		134 100			134 100	0	0
BOOS	MESNIL RAOUL	Grand Cies		140 000			140 000	0	0
BROTONNE	LA MAILLERAYE SUR SEINE	Le Wuy 1	Rue de la Mare	104 300			104 300	0	0
BUCHY	SAINTE GENEVIEVRE EN BRAY	Mainemarre		100 000			100 000	0	0
CANY VALMONT	CANOUVILLE	Boul enragé	RD 71 Route de Ousimville	27 000			27 000	0	0
CAUDEBEC EN CAUX	SAINT ARNOULT	La Mare salée	Hameau de la vente	120 000			120 000	0	0
DARNETAL	AUZOUVILLE SUR RY	Odiar		350 000			350 000	0	0
ENVERMEU	SAINT JACQUES D'ALIERMONT	Grande Demagne		170 000			170 000	0	0
EU	MESNIL REAUME	Le Mesnil		40 000			40 000	0	0
GODERVILLE CRIQUETOT	ANNOUVILLE VILMESNIL	Château d'eau		31 000			31 000	0	0
LONGUEVILLE SUR SCIE	TORCY LE PETIT	Basses terres		81 000			81 000	0	0
PAVILLY	SAINTE AUSTREBERTHE	Le Gris	Hameau le Gris	107 000			107 000	0	0
ST ROMAIN DE COLBOSC	ETAINHUS	Martigny		79 000			79 000	0	0
TOTES	BEAUVAL EN CAUX	Route de Galneville		167 000			167 000	0	0
BRACHY	BRACHY	Route de la Vallée	Route de la Vallée	185 000			185 000	0	0
divers et actualisation							0	0	0
				2 036 700,00	0,00	0,00	2 036 700,00	0,00	0,00
				2 435 893,20	0,00	0,00	2 435 893,20	0,00	0,00

PROGRAMME DE SECURISATION CAS FACé S 2013

13/02/2013 : pour BP
2013

collectivité	commune	nom du projet retenu poste	nom de la rue	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé AB	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S'	montant des devis des projets retenus y compris honoraires IAM : BP 29 mars 2013		
							électricité HT	câble éclairage public HT	génie civil France Télécom HT
BLN	LA CRIQUE		Rue des Jardins		105 000		105 000	0	0
	BURES EN BRAY		0 Tous Vents		39 400		39 400	0	0
ENVERMEU	GLICOURT		0 Rue de Mahomet		45 400		45 400	0	0
FECAMP	GANZEVILLE		0 Rte des dessous		30 000		30 000	0	0
FORGES LES EAUX	GAILLEFONTAINE	Hospices basse	RD 135, rue Martin Aubermesnil		124 500		124 500	0	0
				Totaux HTVA	344 300,00		344 300,00	0,00	0,00
				Totaux TTC	411 782,80		411 782,80	0,00	0,00

PROGRAMME DE SECURISATION CAS FACé S' 2013

13/02/2013 : pour BP
2013

collectivité	commune	nom du projet retenu poste	nom de la rue	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé AB	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S'	montant des devis des projets retenus y compris honoraires IAM : BP 29 mars 2013		
							électricité HT	câble éclairage public HT	génie civil France Télécom HT
FORGES LES EAUX	GAILLEFONTAINE	Hospices partie Haute	Rues d'Aumale et du Moulin			129 600	129 600	0	0
FECAMP	LES LOGES		0 Route de Vattetot			36 800	36 600	0	0
	TOURVILLE LES IFS		0 Rue des Cyrés			78 400	78 400	0	0
	LES LOGES		0 Rte d'Etretat			16 000	16 000	0	0
						Totaux HTVA	261 000,00	261 000,00	0,00
						Totaux TTC	312 156,00	312 156,00	0,00

2 036 700	344 300,00	261 000,00	7 165 300,00	510 000,00	1 000 000,00
2 435 893	411 782,80	312 156,00	8 497 938,80	609 960,00	1 196 000,00
1 529 696	260 000,00	203 000,00	5 113 300,00	510 000,00	0,00

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 12

Séance du 29 MARS 2013

SOUS-PROGRAMME 2013 D'ENFOUISSEMENT
DU CAS FACé

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : SOUS-PROGRAMME 2013 D'ENFOUISSEMENT DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de février 2013 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2013 une aide de 1 258 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2013, représentant un montant de travaux de 1 880 710 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme d'enfouissement 2013 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	1 258 000 €
- Participation du SDE76		314 500 €
	Total H.T.V.A.	1 572 500 €
- Récupération de la T.V.A.		308 210 €
	Total T.T.C.	1 880 710 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2013 du SDE la dotation de 1 258 000 € concernant le sous-programme 2013 d'enfouissement du FACé,
- d'ARRETER la liste des travaux retenus en 2013 selon le tableau ci-annexé,
- de DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- d'AUTORISER son Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 13

Séance du 29 MARS 2013

SOUS-PROGRAMME 2013 DE SECURISATION
FILS NUS DU CAS FACé

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : SOUS-PROGRAMME 2013 DE SECURISATION FILS NUS DU CAS FACé

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de février 2013 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2013 une aide de 260 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2013, représentant un montant de travaux de 388 700 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme de sécurisation fils nus 2013 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	260 000 €
- Participation du SDE76		65 000 €
	Total H.T.V.A.	325 000 €
- Récupération de la T.V.A.		63 700 €
	Total T.T.C.	388 700 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2013 du SDE la dotation de 260 000 € concernant le sous-programme 2013 de sécurisation fils nus du FACé,
- d'ARRETER la liste des travaux retenus en 2013 selon le tableau ci-annexé,
- de DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- d'AUTORISER sont Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



PROGRAMME RENFORCEMENT CAS FACé AB 2013

13/02/2013 : pour BP
2013

commander les cables électriques sur le

0,00 0,00 0,00

collectivité	commune	nom du projet retenu poste	nom de la rue	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé AB	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S'	montant des devis des projets retenus y compris honoraires IAM : BP 29 mars 2013		
							électricité HT	câble éclairage public HT	génie civil France Télécom
ABN	CRIQUIERS	Vergenet		169 000			160 000	0	0
BLN	BAILLOLET	Beau soleil		53 300			53 300	0	0
	CRESSY	Bout de Cressy		134 100			134 100	0	0
BOOS	MESNIL RAOUL	Grand Clos		140 000			140 000	0	0
BROTONNE	LA MAILLERAYE SUR SEINE	Le Wuy 1	Rue de la Mare	104 300			104 300	0	0
BUCHY	SAINTE GENEVIEVRE EN BRAY	Mainemarre		100 000			100 000	0	0
CANY VALMONT	CANOUVILLE	Bout enragé	RD 71 Route de Cousinvilla	27 000			27 000	0	0
CAUDEBEC EN CAUX	SAINT ARNOULT	La Mare salée	Hameau de la vente	128 000			128 000	0	0
DARNETAL	AUZOUVILLE SUR RY	Odier		350 000			350 000	0	0
ENVERMEU	SAINT JACQUES D'ALIERMONT	Grande Demagne		170 000			170 000	0	0
EU	MESNIL REAUME	Le Mesnil		40 000			40 000	0	0
GODERVILLE CRIQUETOT	ANNOUVILLE VILMESNIL	Château d'eau		31 000			31 000	0	0
LONGUEVILLE SUR SCIE	TORCY LE PETIT	Basses terres		81 000			81 000	0	0
PAVILLY	SAINTE AUSTREBERTHE	Le Grés	Hameau la Grés	107 000			107 000	0	0
ST ROMAIN DE COLBOSC	ETAINHUS	Marigny		79 000			79 000	0	0
TOTES	BEAUVAIL EN CAUX	Route de Gaineville		167 000			167 000	0	0
BRACHY	BRACHY	Route de la Vallée	Route de la Vallée	165 000			165 000	0	0
divers et actualisation							0	0	0
				2 036 700,00	0,00	0,00	2 036 700,00	0,00	0,00
				2 435 893,20	0,00	0,00	2 435 893,20	0,00	0,00

PROGRAMME DE SECURISATION CAS FACé S 2013

13/02/2013 : pour BP
2013

collectivité	commune	nom du projet retenu poste	nom de la rue	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé AB	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S'	montant des devis des projets retenus y compris honoraires IAM : BP 29 mars 2013		
							électricité HT	câble éclairage public HT	génie civil France Télécom HT
BLN	LA CRIQUE		Rue des Jardins		105 000		105 000	0	0
	BURES EN BRAY		0 Tous Vents		39 400		39 400	0	0
ENVERMEU	GLICOURT		0 Rue de Mahomet		45 400		45 400	0	0
FECAMP	GANZEVILLE		0 Rte des dessous		30 000		30 000	0	0
FORGES LES EAUX	GAILLEFONTAINE	Hospices basse	RD 135, rue Martin Aubermesnil		124 500		124 500	0	0
				Totaux HTVA	344 300,00		344 300,00	0,00	0,00
				Totaux TTC	411 782,80		411 782,80	0,00	0,00

PROGRAMME DE SECURISATION CAS FACé S' 2013

13/02/2013 : pour BP
2013

collectivité	commune	nom du projet retenu poste	nom de la rue	nom de la rue	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé AB	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S'	montant des devis des projets retenus y compris honoraires IAM : BP 29 mars 2013		
								électricité HT	câble éclairage public HT	génie civil France Télécom HT
FORGES LES EAUX	GAILLEFONTAINE	Hospices partie Haute	Rues d'Aumale et du Moulin			129 800	129 800	0	0	
FECAMP	LES LOGES		0 Route de Vattelot			36 800	36 800	0	0	
	TOURVILLE LES IFS		0 Rue des Cyprès			78 400	78 400	0	0	
	LES LOGES		0 Rte d'Etretat			16 000	16 000	0	0	
						Totaux HTVA	261 000,00	261 000,00	0,00	0,00
						Totaux TTC	312 156,00	312 156,00	0,00	0,00

2 036 700	344 300,00	261 000,00	7 105 300,00	510 000,00	1 000 000,00
2 435 893	411 782,80	312 156,00	8 497 938,80	609 960,00	1 196 000,00
1 529 000	280 000,00	203 000,00	5 113 300,00	510 000,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 14

Séance du 29 MARS 2013

SOUS-PROGRAMME 2013 DE SECURISATION
FILS NUS FAIBLE SECTION DU CAS FACÉ

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : SOUS-PROGRAMME 2013 DE SECURISATION FILS NUS FAIBLE
SECTION DU CAS FACé**

Monsieur le Président indique que le conseil du FACé de février 2013 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2013 une aide de 203 000 € au titre du programme principal du Compte d'Affectation Spéciale, Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2013, représentant un montant de travaux de 303 485 € T.T.C..

Le plan de financement du sous-programme sécurisation fils nus faible section 2013 est le suivant :

- Subvention du F.A.C.E.	80 % du HTVA	203 000 €
- Participation du SDE76		50 750 €
	Total H.T.V.A.	253 750 €
- Récupération de la T.V.A.		49 735 €
	Total T.T.C.	303 485 €

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide :

- d'INSCRIRE au Budget Primitif 2013 du SDE la dotation de 203 000 € concernant le sous-programme 2013 de sécurisation fils nus faible section du FACé,
- de DEMANDER à Monsieur le Ministre Chargé de l'Energie de lui adresser la décision attributive de subvention
- d'AUTORISER sont Président à réaliser et régler le sous-programme de travaux afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Daniel JOFFROY.



PROGRAMME RENFORCEMENT CAS FACé AB 2013

13/02/2013 : pour BP
2013

commander les cables Electriques sur le

0,00 0,00 0,00

collectivité	commune	nom du projet retenu poste	nom de la rue	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé AB	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S'	montant des devis des projets retenus y compris honoraires IAM : BP 29 mars 2013		
							électricité HT	câble éclairage public HT	génie civil France Télécom
ABN	CRICQUIERS	Vergezet		160 000			160 000	0	0
BLN	BAILLOLET	Beau soleil		53 300			53 300	0	0
	CRESSY	Bout de Cressy		134 100			134 100	0	0
BOOS	MESNIL RAOUL	Grand Clos		140 000			140 000	0	0
BROTONNE	LA MAILLERAYE SUR SEINE	Le Vifuy 1	Rue de la Mare	104 300			104 300	0	0
BUCHY	SAINTE GENEVIEVRE EN BRAY	Mainmairie		100 000			100 000	0	0
CANY VALMONT	CAROUVILLE	Bout enragé	RD 71 Route de Oueinvilla	27 000			27 000	0	0
CAUDEBEC EN CAUX	SAINTE ARNOULT	La Mare salée	Hameau de la vente	128 000			128 000	0	0
DARNETAL	AUZOUVILLE SUR RY	Odier		350 000			350 000	0	0
ENVERMEU	SAINTE JACQUES D'AUERMONT	Grande Demagne		170 000			170 000	0	0
EU	MESNIL REAUME	Le Mesnil		40 000			40 000	0	0
GODERVILLE CRIQUETOT	ANNOUVILLE VILMESNIL	Château d'eau		31 000			31 000	0	0
LONGUEVILLE SUR SCIE	TORCY LE PETIT	Basses terres		81 000			81 000	0	0
PAVILLY	SAINTE AUSTREBERTHE	Le Gris	Hameau la Gris	107 000			107 000	0	0
ST ROMAIN DE COLBOSC	ETAINHUS	Mardigny		79 000			79 000	0	0
TOTES	BEAUVAL EN CAUX	Route de Gaieville		167 000			167 000	0	0
BRACHY	BRACHY	Route de la Vallée	Route de la Vallée	165 000			165 000	0	0
divers et actualisation							0	0	0
				2 036 700,00	0,00	0,00	2 036 700,00	0,00	0,00
				2 435 893,20	0,00	0,00	2 435 893,20	0,00	0,00

PROGRAMME DE SECURISATION CAS FACé S 2013

13/02/2013 : pour BP
2013

collectivité	commune	nom du projet retenu poste	nom de la rue	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé AB	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S'	montant des devis des projets retenus y compris honoraires IAM : BP 29 mars 2013		
							électricité HT	câble éclairage public HT	génie civil France Télécom HT
BLN	LA CRIQUE		Rue des Jardins		105 000		105 000	0	0
	BURES EN BRAY		0 Tous Vents		39 400		39 400	0	0
ENVERMEU	GLICOURT		0 Rue de Mahomet		45 400		45 400	0	0
FECAMP	GANZEVILLE		0 Rte des dessous		30 000		30 000	0	0
FORGES LES EAUX	GAILLEFONTAINE	Hospices basse	RD 135, rue Martin Aubermeuil		124 500		124 500	0	0
				Totaux HTVA	344 300,00		344 300,00	0,00	0,00
				Totaux TTC	411 782,80		411 782,80	0,00	0,00

PROGRAMME DE SECURISATION CAS FACé S' 2013

13/02/2013 : pour BP
2013

collectivité	commune	nom du projet retenu poste	nom de la rue	nom de la rue	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé AB	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S	MONTANT de travaux HTVA sur le FACé S'	montant des devis des projets retenus y compris honoraires IAM : BP 29 mars 2013		
								électricité HT	câble éclairage public HT	génie civil France Télécom HT
FORGES LES EAUX	GAILLEFONTAINE	Hospices partie Haute	Rues d'Aumale et du Moulin			129 800	129 800	0	0	
FECAMP	LES LOGES		0 Route de Vailletot			36 800	36 800	0	0	
	TOURVILLE LES IFS		0 Rue des Cyprès			78 400	78 400	0	0	
	LES LOGES		0 Rte d'Etretat			16 000	16 000	0	0	
					Totaux HTVA	261 000,00	261 000,00	0,00	0,00	
					Totaux TTC	312 156,00	312 156,00	0,00	0,00	

2 036 700,00	344 300,00	261 000,00	7 105 300,00	510 000,00	1 000 000,00
2 435 893,20	411 782,80	312 156,00	8 497 938,80	609 960,00	1 196 000,00
1 529 800,00	260 000,00	203 000,00	5 113 300,00	510 000,00	0,00

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 15

Séance du 29 MARS 2013

**ADOPTION DES STATUTS 2014 ET DU
REGLEMENT INTERIEUR 2014 DU SDE76**

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : ADOPTION DES STATUTS 2014 ET DU REGLEMENT INTERIEUR 2014 DU SDE76

Monsieur le Président donne lecture du projet de statuts à mettre en place pour 2014 rédigé dans le respect des orientations suivantes :

- confier au SDE l'intégralité des maîtrises d'ouvrage à mener en tranchée commune (électricité, éclairage public, télécommunications),
- prendre la propriété du génie civil de télécommunications posé en tranchée commune afin de préparer et favoriser le déploiement du réseau fibre optique qui remplacera à terme le réseau cuivre (pose d'un troisième fourreau pour le THD sur le domaine public et d'un second fourreau pour la partie privative),
- organiser la gouvernance du syndicat par la constitution de 16 collèges électoraux, au sein desquels seront élus 87 représentants siégeant au comité syndical en application des articles L 5711-1 et L 5212-8 du CGCT, afin d'éviter la constitution d'un organe délibérant pléthorique de 704 membres,
- mettre en place un règlement intérieur et un plan d'action qui organisent cette gouvernance en ne confiant au niveau territorial que la proposition de programmation des travaux d'effacement et d'éclairage public, l'organe délibérant du SDE76 conservant les prérogatives décisionnaires initiales et finales et les enjeux de négociation des délégations de service public.

Pour présenter les travaux du SDE76 à chacun des délégués, développer les relations de proximité entre les adhérents et le SDE76, Monsieur le Président précise que des commissions locales regrouperont les délégués des membres du SDE sur un espace territorial d'intérêt commun pour les compétences exercées par le syndicat. Le périmètre de ces Commissions Locales de l'Energie ainsi créées sera celui des périmètres des collèges électoraux et le Président propose donc que les limites géographiques des 16 CLE correspondent aux limites géographiques d'un groupe de communautés de communes actuelles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE les statuts ci-annexés,
- DEMANDE aux collectivités adhérentes de transférer avant le 31 décembre 2013, les maîtrises d'ouvrage qu'elles ont éventuellement encore conservées, en matière d'éclairage public et/ou de télécommunications électroniques,
- ADOPTE le règlement intérieur ci-annexé,
- DEMANDE au SDE76 de préparer les modèles de délibérations pour les adhérents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE - MARITIME STATUTS

ARTICLE 1 – Dénomination et composition

En application du code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT ») et, notamment, de son article L. 5711-1, il est formé entre :

- les Communes d'Allouville-Bellefosse, Alvimare, Ambrumesnil, Amfreville-les-Champs, Anceaumeville, Ancourt, Ancourteville-sur-Héricourt, Ancretiéville-Saint-Victor, Ancretteville-sur-Mer, Angerville-Bailleul, Angerville-la-Martel, Angerville l'Orcher, Angiens, Anglesqueville-la-Bras-Long, Anglesqueville-l'Esneval, Anneville-Ambourville, Anneville-sur-Scie, Annouville-Vilmesnil, Anquetierville, Anvéville, Ardouval, Argueil, Arques-la-Bataille (écart), Aubéguimont, Aubermesnil-aux-Erables, Aubermesnil-Beaumais, Auberville-la-Campagne, Auberville-la-Renault, Auffay, Aumale, Auppegard, Authieux-Ratiéville, Autigny, Autretot, Auvilliers, Auzebosc, Auzouville-Auzerbosc, Auzouville-l'Esneval, Auzouville-sur-Ry, Auzouville-sur-Sâne, Avesnes-en-Bray, Avesnes-en-Val, Avremesnil, Bacqueville-en-Caux, Bailleul-Neuville, Baillolet, Bailly-en-Rivière, Baons-le-Comte, Bardouville, Barentin (écart), Bazinval, Beaubec-la-Rosière, Beaumont-le-Hareng, Beaurepaire, Beaussault, Beautot, Beauval-en-Caux, Beauvoir-en-Lyons, Bec-de-Mortagne, Belbeuf, Bellencombre, Bellengreville, Belleville-en-Caux, Belmesnil, Bénarville, Bénesville, Bennetot, Bénouville, Bermonville, Bernières, Bertreville-Saint-Ouen, Bertrimont, Berville, Berville-sur-Seine, Betteville, Beuzeville-la-Grenier, Beuzeville-la-Guéraud, Beuzevillette, Bézancourt, Bierville, Biville-la-Baignarde, Biville-la-Rivière, Blacqueville, Blainville-Crevon, Bois-d'Ennebourg, Bois-Guilbert, Bois-Hérout, Bois-Himont, Bois-l'Evêque, Boissay, Bolleville, Boos, Bordeaux-Saint-Clair, Bornambusc, Bosc-Bérenger, Bosc-Bordel, Bosc-Edeline, Bosc-Guéraud-Saint-Adrien, Bosc-Hyons, Bosc-le-Hard, Bosc-Mesnil, Bosc-Roger-sur-Buchy, Boudeville, Bouelles, Bourdainville, Bourville, Bouville, Brachy, Bracquetuit, Bradiancourt, Brametot, Bréauté, Brémontier-Merval, Bretteville-du-Grand-Caux, Bretteville-Saint-Laurent, Buchy, Bully, Bures-en-Bray, Butot, Cailly, Challengeville, Calleville-les-Deux-Eglises, Campneuseville, Canville-les-Deux-Eglises, Carville-la-Folletière, Carville-Pot-de-Fer, Catenay, Cauville, Cideville, Clais, Claville-Motteville, Cléon, Clères, Cleuville, Cléville, Cliponville, Colleville, Colmesnil-Manneville, Compainville, Conteville, Contremoulins, Cottévrard, Crasville-la-Rocquefort, Cressy, Criquetbeuf-en-Caux, Criquetot-le-Mauconduit, Criquetot-l'Esneval, Criquetot-sur-Longueville, Criquetot-sur-Ouville, Criquiers, Critot, Croisy-sur-Andelle, Croixdalle, Croix-Mare, Cropus, Crosville-sur-Scie, Cuverville, Cuy-Saint-Fiacre, Dampierre-en-Bray, Dampierre-Saint-Nicolas, Dancourt, Daubeuf-Serville, Dénestanville, Doudeauville, Doudeville, Douvrend, Duclair, Ecalles-Alix, Ecrainville, Ecretteville-lès-Baons, Ecretteville-sur-Mer, Ectot-

l'Auber, Ectot-lès-Baons, Elbeuf-en-Bray, Elbeuf-sur-Andelle, Eletot, Ellecourt, Emanville, Envermeu, Environville, Epinay-sur-Duclair, Epouville, Epretot, Epreville, Ermenouville, Ernemont-la-Villette, Ernemont-sur-Buchy, Esclavelles, Eslettes, Esteville, Estouteville-Ecalles, Etainpuis, Etainhus, Etalleville, Etalondes, Etoutteville, Etretat, Eu (écart), Fallencourt, Fauville-en-Caux, Ferrières-en-Bray, Fesques, Flamanville, Flamets-Frétils, Flocques, Fongueusemare, Fontaine-en-Bray, Fontaine-la-Mallet, Fontaine-le-Bourg, Fontaine-le-Dun, Fontaine-sous-Préaux, Fontenay, Forges-les-Eaux, Foucarmont, Foucart, Franqueville-Saint-Pierre, Fréauville, Freneuse, Fresles, Fresnay-le-Long, Fresne-le-Plan, Fresnoy-Folny, Fresquiennes, Freulleville, Fréville, Frichemesnil, Froberville, Fry, Fultot, Gaillefontaine, Gainneville, Gancourt-Saint-Etienne, Ganzeville, Gerponville, Gerville, Goderville, Gommerville, Gonfreville-Caillet, Gonfreville-l'Orcher (écart), Gonnetot, Gonneville-la-Mallet, Gonneville-sur-Scie, Gonzeville, Goupillières, Gouy, Graimbouville, Grainville-sur-Ry, Grainville-Ymauville, Grand-Camp, Grandcourt, Graval, Grèges, Grémonville, Greuille, Grigneuseville, Gruchet-le-Valasse (écart), Gruchet-Saint-Siméon, Grugny, Grumesnil, Guerville, Gueures, Gueutteville, Harcanville, Harfleur (écart), Hattenville, Haucourt, Haudricourt, Haussez, Hautot-le-Vatois, Hautot-Saint-Sulpice, Hautot-sur-Mer, Hautot-sur-Seine, Hébertville, Hénouville, Héricourt-en-Caux, Hermanville, Hermeville, Héronchelles, Heugleville-sur-Scie, Heuqueville, Heurteauville, Hodeng-au-Bosc, Hodeng-Hodenger, Houdetot, Houpeville, Houquetot, Hugleville-en-Caux, Illois, Imbleville, Incheville, Isneauville, Jumièges, La Bellière, La Bouille, La Cerlangue, La Chapelle-du-Bourgay, La Chapelle-Saint-Ouen, La Chapelle-sur-Dun, La Chaussée, La Crique, La Ferté-Saint-Samson, La Feuillie, La Folletière, La Fontelaye, La Frénaye, La Gaillarde, La Hallotière, La Haye, La Houssaye-Béranger, La Mailleraye-sur-Seine, La Neuville-Chant-d'Oisel, La Poterie-Cap-d'Antifer, La Remuée, La Rue-Saint-Pierre, La Trinité-du-Mont, La Vaupalière, La Vieux-Rue, Lamberville, Lammerville, Landes-Vieilles-et-Neuves, Lanquetot, Le Bocasse, Le Bois-Robert, Le Bourg-Dun, Le Catelier, Le Caule-Sainte-Beuve, Le Fossé, Le Héron, Le Mesnil-Lieubray, Le Mesnil-sous-Jumièges, Le Thil-Riberpré, Le Tilleul, Le Torp-Mesnil, Le Tréport (écart), Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Les Cent-Acres, Les Grandes-Ventes, Les Ifs, Les Loges, Les Trois-Pierres, Lestanville, Limésy, Limpiville, Lindebeuf, Lintot, Lintot-les-Bois, Londinières, Longmesnil, Longroy, Longueil, Longuerue, Longueville-sur-Scie, Louvetot, Lucy, Luneray, Manéglise, Manéhouville, Maniquerville, Manneville-la-Goupil, Mannevillette, Marques, Martainville-Epreville, Martigny, Martin-Eglise, Massy, Mathonville, Maucomble, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Mauny, Mauquenchy, Mélamare, Ménerval, Ménonval, Mentheville, Mésangueville, Mesnières-en-Bray, Mesnil-Follemprie, Mesnil-Mauger, Mesnil-Panneville, Mesnil-Raoul, Meulers, Millebosc, Mirville, Molagnies, Monchaux-Soreng, Mont-Cauvaire, Mont-de-l'If, Montérolier, Montigny, Montivilliers (écart), Montmain, Montreuil-en-Caux, Montroty Mont-Saint-Aignan (écart), Montville (écart), Morgny-la-Pommeraye, Morienne, Mortemer, Morville-sur-Andelle, Motteville, Muchedent, Nesle-Hodeng, Nesle-Normandeuse, Neufbosc, Neufchâtel-en-Bray (écart), Neuf-Marché, Neuville-Ferrières, Nointot, Nolléval, Normanville, Norville, Notre-Dame-d'Aliermont, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Notre-Dame-du-Bec, Notre-Dame-du-Parc, Nullemont, Octeville-sur-Mer, Offranville, Omonville, Osmoy-Saint-Valéry, Oudalle, Ouville-l'Abbaye, Ouville-la-Rivière, Parc-d'Anxtot, Pavilly (écart), Petiville, Pierrecourt, Pierrefiques,

Pierreval, Pissy-Pôville, Pommereux, Pommeréval, Ponts-et-Marais, Préaux, Prétot-
 Vicquemare, Preuseville, Puisenval, Quevillon, Quévreville-la-Poterie, Quiberville,
 Quièvecourt, Quincampoix, Quincampoix-Fleuzy (écart), Raffetot, Rainfreville,
 Réalcamp, Rebets, Rétonval, Reuville, Ricarville, Ricarville-du-Val, Richemont, Rieux,
 Riville, Robertot, Rocquefort, Rocquemont, Rogerville, Rolleville, Roncherolles-en-
 Bray, Roncherolles-sur-le-Vivier, Ronchois, Rosay, Roumare, Routes, Rouville,
 Rouvray-Catillon, Rouxmesnil-Bouteilles, Royville, Ry, Saône-Saint-Just, Sahurs,
 Sainneville, Saint-Aignan-sur-Ry, Saint-André-sur-Cailly, Saint-Antoine-la-Forêt, Saint-
 Arnoult, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-de-Crétot, Saint-Aubin-Epinay, Saint-
 Aubin-le-Cauf, Saint-Aubin-Routot, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-
 Clair-sur-les-Monts, Saint-Crespin, Saint-Denis-d'Aclon, Saint-Denis-le-Thiboult, Saint-
 Denis-sur-Scie, Sainte-Agathe-d'Aliermont, Sainte-Austreberthe, Sainte-Beuve-en-
 Rivière, Sainte-Croix-sur-Buchy, Sainte-Foy, Sainte-Geneviève, Sainte-Hélène-
 Bondeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Fauville, Sainte-
 Marguerite-sur-Mer, Sainte-Marie-au-Bosc, Sainte-Marie-des-Champs, Saint-
 Eustache-la-Forêt, Saint-Georges-sur-Fontaine, Saint-Germain-des-Essourts, Saint-
 Germain-d'Etables, Saint-Germain-sous-Cailly, Saint-Germain-sur-Eaulne, Saint-Gilles-
 de-Crétot, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Saint-Hellier, Saint-Honoré, Saint-Jacques-
 d'Aliermont, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Jean-de-la-
 Neuville, Saint-Jean-du-Cardonnay, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Laurent-de-
 Brèvedent, Saint-Laurent-en-Caux, Saint-Léger-aux-Bois, Saint-Léonard, Saint-
 Maclou-de-Folleville, Saint-Maclou-la-Brière, Saint-Mards, Saint-Martin-au-Bosc,
 Saint-Martin-aux-Arbres, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Martin-du-Bec, Saint-
 Martin-du-Manoir, Saint-Martin-du-Vivier, Saint-Martin-l'Hortier, Saint-Martin-
 Osmonville, Saint-Maurice-d'Etelan, Saint-Michel-d'Halescourt, Saint-Nicolas-
 d'Aliermont, Saint-Nicolas-de-Bliquetuit, Saint-Nicolas-de-la-Haie, Saint-Nicolas-de-la-
 Taille, Saint-Ouen-du-Breuil, Saint-Ouen-le-Mauger, Saint-Ouen-sous-Bailly, Saint-
 Paër, Saint-Pierre-Bénouville, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-des-
 Jonquières, Saint-Pierre-de-Varengeville, Saint-Pierre-en-Port, Saint-Pierre-Lavis,
 Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Viger, Saint-Riquier-en-Rivière, Saint-Romain-de-
 Colbosc, Saint-Saire, Saint-Sauveur-d'Emalleville, Saint-Vaast-d'Equiqueville, Saint-
 Vaast-du-Val, Saint-Victor-l'Abbaye, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil,
 Saint-Wandrille-Rançon, Sandouville, Sassetot-le-Malgardé, Sassetot-le-Mauconduit,
 Sauchay, Saumont-la-Poterie, Sauqueville, Saussay, Saussezemare-en-Caux,
 Senneville-sur-Fécamp, Serqueux, Servaville-Salmonville, Sévis, Sierville, Sigy-en-Bray,
 Smermesnil, Sommery, Sommesnil, Sorquainville, Sotteville-sous-le-Val, Sotteville-
 sur-Mer, Tancarville, Thérouldeville, Theuville-aux-Maillots, Thiergeville, Thiétreville,
 Thil-Manneville, Thiouville, Tocqueville-en-Caux, Tocqueville-les-Murs, Torcy-le-
 Grand, Torcy-le-Petit, Tôtes, Touffreville-la-Cable, Touffreville-la-Corbeline, Tourville-
 la-Rivière, Tourville-les-Ifs, Tourville-sur-Arques, Toussaint, Trémauville, Triquerville,
 Trouville-Alliquerville, Turretot, Val-de-Saône, Valliquerville, Valmont, Varengeville-
 sur-Mer, Varneville-Bretteville, Vassonville, Vatierville, Vattetot-sous-Beaumont,
 Vattetot-sur-Mer, Vatteville-la-Rue, Veauville-lès-Baons, Vénestanville, Ventes-Saint-
 Rémy, Vergetot, Vibeuf, Vieux-Manoir, Vieux-Rouen-sur-Bresle, Villainville, Villequier,
 Villers-Ecalles, Villers-sous-Foucarmont, Vinnemerville, Virville, Wanchy-Capval,

Yainville, Yébleron, Yerville, Ymare, Yport, Ypreville-Biville, Yquebeuf, Yvecrique, Yvetot (écart) et Yville-sur-Seine,

- la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre représentant les communes d'Auberville-la-Manuel, Bertheauville, Bertreville, Blossenville-sur-Mer, Bosville, Butot-Vénesville, Cailleville, Canouville, Cany-Barville, Clasville, Crasville-la-Mallet, Drosay, Grainville-la-Teinturière, Gueutteville-les-Grès, Hautot-l'Auvray, Ingouville-sur-Mer, Le Hanouard, Le Mesnil-Durdent, Malleville-les-Grès, Manneville-es-Plains, Néville, Ocqueville, Oherville, Ouainville, Ourville-en-Caux, Paluel, Pleine-Sève, Sainte-Colombe, Saint-Martin-aux-Buniaux, Saint-Riquier-es-Plains, Saint-Sylvain, Saint-Vaast-Dieppedalle, Sasseville, Veauville-les-Quelles, Veules-les-Roses, Veulettes-sur-Mer et Vitteflour,
- la Communauté de Communes du Petit Caux représentant les communes d'Assigny, Auquemesnil, Belleville-sur-Mer, Berneval-le-Grand, Biville-sur-Mer, Bracquemont, Brunville, Derchigny-Graincourt, Glicourt, Gouchaupré, Greny, Guilmécourt, Intraville, Penly, Saint-Martin-en-Campagne, Saint-Quentin-au-Bosc, Tocqueville-sur-Eu et Tourville-la-Chapelle,
- la Communauté de Communes de Yères et Plateaux représentant les communes de Baromesnil, Canehan, Criel-sur-Mer, Cuverville-sur-Yères, Le Mesnil-Réaume, Melleville, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères,

désignées ci-après par les « adhérents » dans les présents statuts, un syndicat mixte qui prend la dénomination de « SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SEINE-MARITIME » et dénommé ci-après « le syndicat » ou « SDE76 ».

L'annexe 1 a pour objet de lister les adhérents au syndicat pour l'entretien de l'éclairage public.

L'annexe 2 a pour objet de lister les territoires des collèges (CLE).

ARTICLE 2 – Compétences

Au titre de l'électricité

Le syndicat exerce en lieu et place des adhérents la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique.

Au titre de cette compétence, le syndicat exerce notamment les activités suivantes :

- En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité :
 - exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité tel que le prévoit, notamment, l'article L 2234-31 du CGCT ;
 - programmation annuelle des études et des travaux dont il a la charge ;

- passation, avec les entreprises délégataires, de tous les actes relatifs à la délégation du service public de distribution d'électricité ou, le cas échéant, exploitation du service en régie ;
 - représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec le fournisseur d'électricité aux tarifs réglementés ;
 - exercice de mission de conciliation en vue du règlement de différends relatifs à la fourniture de secours, selon les modalités prévues à l'article L 2224-31 du CGCT ;
 - exercice de la maîtrise d'ouvrage de certains travaux des réseaux publics de distribution d'électricité tels que définis dans le cahier des charges de concession, à savoir principalement les travaux d'électrification rurale et les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages.
 - exercice de la maîtrise d'ouvrage des installations de production d'électricité de proximité et exploitation de ces installations en économie de travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité, selon les modalités prévues à l'article L 2224-33 du CGCT ;
 - exercice de la maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables (Panneaux solaires photovoltaïques, solaire thermique, éolien, petite hydraulique, biomasse, cogénération, ...)
- Réalisation ou participation à des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le réseau des consommateurs finals desservis en basse tension, selon les dispositions prévues à l'article L 2224-34 du CGCT, aide et conseils à l'utilisation rationnelle de l'électricité, diagnostics et études pour l'optimisation du rapport qualité/coût des dépenses en électricité ;
 - Représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées.

Le syndicat est affectataire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité en concession situés sur son territoire, des biens de retour des gestions déléguées, ainsi que des ouvrages remis en toute propriété à l'autorité concédante par un tiers.

Le patrimoine des biens et ouvrages en concession est géré par le délégataire au niveau de chaque commune.

Au titre du gaz

Le syndicat exerce en lieu et place des adhérents la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux de distribution publique d'énergie gaz, ainsi qu'à la fourniture de gaz.

A ce titre, il exerce notamment les activités suivantes :

- Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution et de fourniture de gaz ou, le cas échéant, exploitation du service en régie ;

- Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution de gaz tels que le prévoit, notamment, l'article L 2234-31 du CGCT ;
- Maîtrise d'Ouvrage des travaux sur le réseau de la distribution de gaz ;
- Réalisation ou participation à des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le réseau des consommateurs finals desservis en gaz, selon les dispositions prévues à l'article L 2224-34 du CGCT ;
- Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants et missions de conciliation en vue du règlement de différends relatifs à la fourniture de dernier recours, tel que le prévoit l'article L2224-31 du CGCT ;
- Représentation des adhérents dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées.

Le syndicat est affectataire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz en concession situés sur son territoire, des biens de retour des gestions déléguées, ainsi que des ouvrages remis en toute propriété à l'autorité concédante par un tiers.

Le patrimoine des biens et ouvrages en concession est géré par le délégataire au niveau de chaque commune.

Au titre de l'éclairage public

Le syndicat exerce en lieu et place des adhérents la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public, divisée en deux sous compétences :

- Maîtrise d'Ouvrage des travaux neufs et de rénovation sur les installations d'éclairage public de la voirie et des espaces publics, d'éclairage extérieur d'installations sportives et d'illumination de sites publics, bâtiments publics ou monuments ;
- Maintenance de l'éclairage public (entretien préventif et curatif) pour les adhérents qui en font la demande.

L'adhérent est affectataire des ouvrages d'éclairage public situés sur son territoire. Les ouvrages sont remis en toute propriété à l'adhérent par l'autorité concédante.

Au titre des réseaux de télécommunication

Le syndicat exerce, en lieu et place des adhérents qui en font la demande dans le cadre de l'article L2224-35 du CGCT, la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, nécessaires au transfert en souterrain des lignes terminales existantes et la maîtrise d'ouvrage des infrastructures communes de génie civil en complément de la tranchée commune, et fixation des modalités de réalisation et, le cas échéant, d'occupation de l'ouvrage partagé en accord avec l'opérateur de communications électroniques.

Le syndicat exerce, en complément à la réalisation de travaux relatifs au réseau de distribution d'électricité et dans le cadre d'une même opération, la maîtrise d'ouvrage et

l'entretien d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues à l'article L. 2224-36 du CGCT.

Activités connexes

Le syndicat peut mettre les moyens d'action dont il est doté à la disposition, sur leur demande, des collectivités membres et de personnes morales non membres, dans des domaines liés à l'objet syndical, tel que précisé ci-après :

- maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux publics d'électricité et notamment sur le réseau d'éclairage public et des réseaux de télécommunications électroniques pour le compte des Membres,
- réalisation de toute étude technique dans le domaine de l'électricité,
- utilisation de l'informatique,
- le syndicat peut assurer la mission de coordonnateur de groupement de commandes dans les conditions prévues à l'article 8 du Code des marchés publics, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique le concernant en qualité de donneur d'ordre ou de maître d'ouvrage, pour tout adhérent aux conventions constitutives de ce groupement de commande, que l'adhérent soit membre ou non du syndicat.

ARTICLE 3 - Siège du syndicat

Le siège social du SDE76 est fixé à l'Hôtel du Département – Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN Cedex.

Les services « techniques et administratifs » du SDE76 sont, quant à eux, situés à la Couronne du Donjon – 5, boulevard de la Marne – 76000 ROUEN.

ARTICLE 4 - Durée du syndicat

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée

ARTICLE 5 - Fonctionnement

5-1 Les organes délibérants de :

- chaque commune membre, désignent un délégué et un suppléant ;
- chaque communauté de communes membres, désignent autant de délégués et de suppléants qu'elle compte elle-même de communes.

5-2 Une nouvelle adhésion entraîne la désignation de nouveaux délégués.

La cessation anticipée du mandat d'un délégué entraîne la désignation d'un nouveau délégué par l'organe délibérant de l'adhérent concerné (article L 5211-8 du CGCT) dans les conditions prévues au 5.1 ci-dessus.

5-3 Les délégués ainsi désignés constituent des collèges électoraux au sens de l'article L 5212-16 du CGCT pour l'élection de leurs représentants au comité syndical. Chaque adhérent ne peut adhérer qu'à un seul collège.

5-4 Le collège électoral portera le nom de CLE, Commission Locale de l'Energie, suivi d'une désignation locale. Le périmètre et le nom des CLE sont ceux fixés en annexe 2 des présents statuts.

5-5 Toute modification du périmètre géographique est votée par le comité syndical.

5-6 Chaque nouvelle commune « urbaine au sens électrique » de plus de 30 000 habitants nouvellement adhérente constitue à elle seule une nouvelle CLE.

Chaque nouvelle commune « urbaine au sens électrique » de moins de 30 000 habitants, nouvellement adhérente, adhère à la CLE du territoire le plus proche.

5-7 Le nombre de représentants au comité est déterminé comme suit :

- par 1 représentant par tranche de 5000 habitants plafonné à 6 représentants par CLE.
- par 1 suppléant unique, quelque soit le nombre de représentant titulaire.

Le critère « population » est celui utilisé pour les calculs de la R1-R2, désignant le nombre d'habitants sans double compte, selon le dernier recensement officiel de l'INSEE, connue à chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Le mode de scrutin applicable pour l'élection de chaque représentant des collèges au comité syndical est le scrutin plurinominal à deux tours. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

5-8 Composition de l'assemblée du SDE76 :

- le syndicat est administré par un comité composé des représentants des CLE élus par les délégués,
- conformément à l'article L 5212-8 du CGCT, les représentants prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les adhérents, notamment pour l'élection du président, des membres du bureau syndical, le vote du budget, l'approbation du compte administratif, le vote des aides financières, des programmes de travaux et les décisions relatives aux statuts du syndicat,
- pour les décisions d'intérêt commun à l'ensemble des compétences, il est attribué 1 voix à chaque représentant.

Pour les décisions spécifiques à chacune des compétences visées à l'article 2 des présents statuts, prennent part au vote les représentants des CLE dont au moins un membre inclus dans le périmètre de la CLE a transféré la compétence correspondante au syndicat.

Le comité élit, parmi les représentants qui le composent, un bureau composé d'un président et de 15 vice-présidents.

La composition du bureau syndical n'est pas modifiée en cours de mandat par l'adhésion d'un nouvel adhérent.

5-9 Pour présenter et développer des relations de proximité entre le syndicat et ses adhérents, des Commissions Locales de l'Energie, regroupent les délégués des membres sur un espace territorial d'intérêts communs pour les compétences exercées par le syndicat. Le périmètre des Commissions Locales de l'Energie est celui correspondant au périmètre des collèges électoraux mentionnés à l'article 2 des statuts.

ARTICLE 6 - Budget

Le syndicat pourvoit à ses dépenses à l'aide des ressources liées à ses compétences et à ses attributions ;

Notamment :

- la cotisation des Membres dans les conditions fixées par l'organe délibérant du syndicat, aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondant à l'exercice des compétences transférées,
- les sommes dues par les concessionnaires en vertu des contrats de concession électricité, telles que les redevances contractuelles (R1&R2, PCT),
- les sommes dues par le concessionnaire en vertu des conventions annexes aux contrats de concession électricité,
- les sommes dues par les concessionnaires en vertu des contrats de concession gaz, telles que les redevances contractuelles (R1&R2),
- la redevance d'occupation du domaine public en électricité, gaz, télécommunication électronique,
- les certificats d'économie d'énergie,
- les subventions et participations de l'Etat, du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACé), des collectivités territoriales, d'établissements publics, de l'Union Européenne et des particuliers,
- les ressources d'emprunts,
- les reversements de TVA sur les ouvrages mis en concession,
- les versements du FCTVA,
- des participations spécifiques versées par les personnes morales concernées sont également dues au syndicat au titre des activités intervenant dans le cadre d'une mise en commun de moyens, selon des règles définies par délibération du comité syndical.

ARTICLE 7 - Comptabilité

Les fonctions de receveur syndical sont exercées par le receveur de Barentin.

ARTICLE 8 - Changement de Régime d'électrification

Lorsqu'une commune rurale obtient, en vertu de la réglementation afférente au régime de l'électrification en vigueur, son passage en régime urbain, et dès lors que le pouvoir d'établissement et de recouvrement de la taxe sur l'électricité lui est à cette occasion reconnu, elle verse au syndicat, dans le cas où elle décide de conserver sa taxe, le montant de l'annuité correspondant aux emprunts ou parts d'emprunts souscrits par le syndicat (et non encore amortis), pour assurer le financement des travaux réalisés dans l'intérêt de la commune considérée.

ARTICLE 9 - Adhésion à un autre organisme de coopération

L'accord du syndicat pour son adhésion à un autre organisme de coopération est valablement donné par délibération du comité syndical prise à la majorité simple.

ARTICLE 10 – Nouveaux membres

Peut aussi devenir ultérieurement adhérent du syndicat toute autre commune de la Seine-Maritime n'ayant pas délégué sa compétence d'autorité organisatrice pour la distribution publique d'énergie électrique, ainsi que tout établissement de coopération intercommunal ou syndicat mixte auquel des communes du département ont délégué leur compétence d'autorité organisatrice pour la distribution publique d'énergie électrique (article L 5211-18 du CGCT).

La délibération du comité syndical prévoit la Commission Locale de l'Energie (CLE) dont sera membre le nouvel adhérent dans le cas d'une commune urbaine de moins de 30 000 habitants.

ARTICLE 11

Les présents statuts se substituent aux précédents statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime tels qu'ils ressortaient de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2012.

ANNEXE 1 AUX STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE - MARITIME

Liste des adhérents au SDE76 pour l'entretien de l'éclairage public (contrat de maintenance d'éclairage public) :

Ardouval, Bully, Fresles, Les Grandes-Ventes, Grigneuseville, Massy, Mesnil-Follemprie, Quièvre-court.

Alvimare, Bernières, Beuzevillette, Bolleville, Bornambusc, Bréauté, Foucart, Grand-Camp, Houquetot, Lanquetot, Lintot, Manneville-la-Goupil, Mirville, Nointot, Parc-d'Anxtot, Rouville, Saint-Eustache-la-Forêt, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Jean-de-la-Neuille, Saint-Maurice-d'Etelan, La Trinité-du-Mont, Trouville-Alliquerville, Vattetot-sous-Beaumont, Virville.

Allouville-Bellefosse, Anquetierville, Bois-Himont, Ecretteville-les-Baons, Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Saint-Arnoult, Saint-Aubin-de-Crétot, Saint-Gilles-de-Crétot, Saint-Nicolas-de-la-Haie, Saint-Wandrille-Rançon, Touffreville-la-Corbeline, Valliquerville.

Cléon, Freneuse, Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière. *(jusqu'à février 2014)*

Anceaumeville, Les Authieux-Ratiéville, Le Bocasse, Bosc-Guérard-Saint-Adrien, Bosc-le-Hard, Cailly, Clères, Cottévrard, Esteville, Fontaine-le-Bourg, Frichemesnil, Grugny, La Houssaye-Béranger, La Rue-Saint-Pierre, Mont-Cauvaire, Saint-André-sur-Cailly, Saint-Georges-sur-Fontaine, Saint-Germain-sous-Cailly, Sierville, Valmartin.

Angiens, Anglesqueville-la-Bras-Long, Le Bourg-Dun, Bourville, Brametot, Crasville-la-Roquefort, Ermenouville, Fontaine-le-Dun, La Gaillarde (Communauté de communes entre Mer et Lin convention signée en elle et le SIERG de Fontaine le Dun).

Heugleville-sur-Scie

Angerville-l'Orcher, Cauville-sur-Mer, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Hermeville, Heuqueville Manéglise, Mannevillette, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Rolleville, Vergetot.

Auzouville-l'Esneval, Beautot, Butot, Cideville, Ecalles-Alix, Ectot-les-Baons, Gueutteville, Limésy, Mesnil-Panneville, Saint-Ouen-du-Breuil.

Montigny, Pissy-Pôville, Roumare, Saint-Jean-du-Cardonnay, La Vaupalière.

La Bouille, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville.

La Cerlangue, Etainhus, Gommerville, Graimbouville, Mélamare, Oudalle, Rogerville, Sainneville-sur-Seine, Saint-Antoine-la-Forêt, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuille, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville, Les Trois-Pierres.

Auffay, Biville-la-Baignarde, Bracquetuit, Etaimpuis, Fresnay-le-Long, Gonneville-sur-Scie, Saint-Maclou-de-Folleville, Saint-Pierre-Bénouville, Saint-Victor-l'Abbaye, Varneville-Bretteville, Vassonville.

ANNEXE 2 AUX STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE - MARITIME

Liste des communes composant les seize Commissions Locales de l'Energie (CLE) :

CLE n° 1

Angerville-l'Orcher, Anglesqueville-l'Esneval, Beaurepaire, Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Cauville-sur-Mer, Criquetot-l'Esneval, Cuverville, Epouville, Epretot, Etainhus, Etrétat, Fongueusemare, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Gainneville, Gommerville, Gonfreville-l'Orcher (écart), Gonneville-la-Mallet, Graimbouville, Harfleur (écart), Hermeville, Heuqueville, La Cerlangue, La Poterie-Cap-d'Antifer, La Remuée, Le Tilleul, Les Trois-Pierres, Manéglise, Mannevillette, Montivilliers (écart), Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Oudalle, Pierrefiques, Rogerville, Rolleville, Sainneville, Saint-Aubin-Routot, Sainte-Marie-au-Bosc, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Martin-du-Bec, Saint-Martin-du-Manoir, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville, Turretot, Vergetot et Villainville.

CLE n° 2

Angerville-Bailleul, Annouville-Vilmesnil, Auberville-la-Renault, Bec-de-Mortagne, Bénarville, Bornambusc, Bréauté, Bretteville-du-Grand-Caux, Criquebeuf-en-Caux, Daubeuf-Serville, Ecrainville, Epreville, Froberville, Ganzeville, Gerville, Goderville, Gonfreville-Caillet, Grainville-Ymauville, Houquetot, Les Loges, Maniquerville, Manneville-la-Goupil, Mentheville, Saint-Léonard, Saint-Maclou-la-Brière, Saint-Sauveur-d'Emalleville, Saussezemare-en-Caux, Tocqueville-les-Murs, Tourville-les-Ifs, Vattetot-sous-Beaumont, Vattetot-sur-Mer, Virville et Yport.

CLE n° 3

Allouville-Bellefosse, Alvimare, Amfreville-les-Champs, Ancourteville-sur-Héricourt, Anvéville, Autretot, Auzebosc, Auzouville-Auberbosc, Baons-le-Comte, Bénesville, Bennetot, Bermonville, Berville, Beuzeville-la-Guéraud, Bois-Himont, Boudeville, Bretteville-Saint-Laurent, Canville-les-Deux-Eglises, Carville-Pot-de-Fer, Cleuville, Cléville, Cliponville, Doudeville, Ecretteville-lès-Baons, Environville, Etalleville, Fauville-en-Caux, Foucart, Fultot, Gonzeville, Harcanville, Hattenville, Hautot-le-Vatois, Hautot-Saint-Sulpice, Héricourt-en-Caux, Le Torp-Mesnil, Normanville, Prétot-Vicquemare, Reuville, Ricarville, Robertot, Rocquefort, Routes, Saint-Clair-sur-les-Monts, Sainte-Marguerite-sur-Fauville, Sainte-Marie-des-Champs, Saint-Laurent-en-Caux, Saint-Pierre-Lavis, Sommesnil, Thiouville, Touffreville-la-Corbeline, Trémauville, Valliquerville, Veauville-lès-Baons, Yébleron, Yvecrique et Yvetot (écart).

CLE n° 4

Anquetierville, Auberville-la-Campagne, Bernières, Beuzeville-la-Grenier, Beuzevillette, Bolleville, Grand-Camp, Gruchet-le-Valasse (écart), Heurteauville, La Frénaye, La-Mailleraye-sur-Seine, La-Trinité-du-Mont, Lanquetot, Lintot, Louvetot, Maulévrier-Sainte-Gertrude, Mélamare, Mirville, Nointot, Norville, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Parc-d'Anxtot, Petiville, Raffetot, Rouville, Saint-Antoine-la-Forêt, Saint-Arnoult, Saint-Aubin-de-Crétot, Saint-Eustache-la-Forêt, Saint-Gilles-de-Crétot, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Jean-de-la-Neuville, Saint-Maurice-d'Etelan, Saint-Nicolas-de-Bliquetuit, Saint-Nicolas-de-la-Haie, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Saint-Wandrille-Rançon, Tancarville, Touffreville-la-Cable, Triquerville, Trouville-Alliquerville, Vatteville-la-Rue et Villequier.

CLE n° 5

Ancretteville-sur-Mer, Angerville-la-Martel, Auberville-la-Manuel, Bertheauville, Bertreville, Blossesville-sur-Mer, Bosville, Butot-Vénesville, Cailleville, Canouville, Cany-Barville, Clasville, Colleville, Contremoulins, Crasville-la-Mallet, Criquetot-le-Mauconduit, Drosay, Ecretteville-sur-Mer, Eletot, Gerponville, Grainville-la-Teinturière, Gueutteville-les-Grès, Hautot-l'Auvray, Ingouville-sur-Mer, Le Hanouard, Le Mesnil-Durdent, Limpiville, Malleville-les-Grès, Manneville-ès-Plains, Néville, Ocqueville, Oherville, Ouainville, Ourville-en-Caux, Paluel, Pleine-Sève, Riville, Sainte-Colombe, Sainte-Hélène-Bondeville, Saint-Martin-aux-Buneaux, Saint-Pierre-en-Port, Saint-Riquier-ès-Plains, Saint-Sylvain, Saint-Vaast-Dieppedalle, Sassetot-le-Mauconduit, Sasseville, Senneville-sur-Fécamp, Sorquainville, Thérouldeville, Theuville-aux-Maillots, Thiergeville, Thiétreville, Toussaint, Valmont, Veauville-les-Quelles, Veules-les-Roses, Veulettes-sur-Mer, Vinnemerville, Vittefleury et Ypreville-Biville.

CLE n° 6

Ambrumesnil, Angiens, Anglesqueville-la-Bras-Long, Auppegard, Autigny, Auzouville-sur-Sâane, Avremesnil, Bacqueville-en-Caux, Biville-la-Rivière, Bourville, Brachy, Brametot, Crasville-la-Rocquefort, Ermenouville, Fontaine-le-Dun, Gonnetot, Greuville, Gruchet-Saint-Siméon, Gueures, Héberville, Hermanville, Houdetot, La Chapelle-sur-Dun, La Gaillarde, Lamberville, Lammerville, Le Bourd-Dun, Lestanville, Longueil, Luneray, Omonville, Ouville-la-Rivière, Quiberville, Rainfreville, Royville, Saône-Saint-Just, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Denis-d'Aclon, Saint-Mards, Saint-Ouen-le-Mauger, Saint-Pierre-Bénouville, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Viger, Sassetot-le-Malgardé, Sotteville-sur-Mer, Thil-Manneville, Tocqueville-en-Caux et Vénestanville.

CLE n° 7

Ancretiéville-Saint-Victor, Auzouville-l'Esneval, Barentin (écart), Betteville, Blacqueville, Bourdainville, Bouville, Butot, Carville-la-Folletière, Cideville, Criquetot-sur-Ouille, Croix-Mare, Ecalles-Alix, Ectot-l'Auber, Ectot-lès-Baons, Emanville, Etoutteville, Flamanville, Fréville, Goupillières, Grémonville, Hugleville-en-Caux, La Folletière, Limésy, Lindebeuf, Mesnil-Panneville, Mont-de-l'If, Motteville, Ouville-l'Abbaye, Pavilly (écart), Sainte-Austreberthe, Saint-Martin-aux-Arbres, Saussay, Vibeuf et Yerville.

CLE n° 8

Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Epinay-sur-Duclair, Hautot-sur-Seine, Hénouville, Jumièges, La Bouille, Le Mesnil-sous-Jumièges, Mauny, Quevillon, Sahurs, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengeville, Villers-Ecalles, Yainville et Yville-sur-Seine.

CLE n° 9

Auzouville-sur-Ry, Bierville, Blainville-Crevon, Bois-d'Ennebourg, Bois-Guilbert, Bois-Hérout, Bois-l'Eveque, Boissay, Bosc-Bérenger, Bosc-Bordel, Bosc-Edeline, Bosc-Mesnil, Bosc-Roger-sur-Buchy, Bradiancourt, Buchy, Catenay, Critot, Elbeuf-sur-Andelle, Ernemont-sur-Buchy, Estouteville-Ecalles, Fontaine-en-Bray, Fresne-le-Plan, Grainville-sur-Ry, Héronchelles, La Vieux-Rue, Longuerue, Martainville-Epreville, Mathonville, Maucombe, Mesnil-Raoul, Montérolier, Morgny-la-Pommeraye, Neufbosc, Pierreval, Préaux, Rebets, Rocquemont, Ry, Saint-Aignan-sur-Ry, Saint-Denis-le-Thibout, Sainte-Croix-sur-Buchy, Sainte-Geneviève-en-Bray, Saint-Germain-des-Essourts, Saint-Martin-Osmonville, Servaville-Salmonville, Sommary, Ventes-Saint-Rémy et Vieux-Manoir.

CLE n° 10

Anneville-sur-Scie, Ardouval, Auffay, Beaumont-le-Hareng, Beautot, Beauval-en-Caux, Bellencombres, Belleville-en-Caux, Belmesnil, Bertreville-Saint-Ouen, Bertrimont, Biville-la-Baignarde, Bosc-le-Hard, Bracquetuit, Calleville-les-Deux-Eglises, Cottévrard, Cressy, Criquetot-sur-Longueville, Cropus, Crosville-sur-Scie, Dénestanville, Etaimpuis, Fresnay-le-Long, Gonneville-sur-Scie, Grigneuseville, Gueutteville, Heugleville-sur-Scie, Imbleville, La Chapelle-du-Bourgay, La Chaussée, La Crique, La Fontelaye, Le Bois-Robert, Le Catelier, Les Cent-Acres, Les Grandes-Ventes, Lintot-les-Bois, Longueville-sur-Scie, Manéhouville, Mesnil-Follemprie, Montreuil-en-Caux, Muchedent, Notre-Dame-du-Parc, Pommeréval, Rosay, Saint-Crespin, Saint-Denis-sur-Scie, Sainte-Foy, Saint-Germain-d'Etapes, Saint-Hellier, Saint-Honoré, Saint-Maclou-de-Folleville, Saint-Ouen-du-Breuil, Saint-Vaast-du-Val, Saint-Victor l'Abbaye, Sévis, Torcy-le-Grand, Torcy-le-Petit, Tôtes, Val-de-Saône, Varneville-Bretteville et Vassonville.

CLE n° 11

Ancourt, Arques-la-Bataille (écart), Assigny, Aubermesnil-Beumais, Auquemesnil, Bailly-en-Rivière, Bellengreville, Belleville-sur-Mer, Berneval-le-Grand, Biville-sur-Mer, Bracquemont, Brunville, Colmesnil-Manneville, Dampierre-Saint-Nicolas, Derchigny-Graincourt, Douvrend, Envermeu, Freulleville, Glicourt, Gouchaupré, Grèges, Greny, Guilmécourt, Hautot-sur-Mer, Intraville, Les Ifs, Martigny, Martin-Eglise, Meulers, Notre-Dame-d'Aliermont, Offranville, Penly, Ricarville-du-Val, Rouxmesnil-Bouteilles, Saint-Aubin-le-Cauf, Saint-Aubin-sur-Scie, Sainte-Marguerite-sur-Mer, Saint-Jacques-d'Aliermont, Saint-Martin-en-Campagne, Saint-Nicolas-d'Aliermont, Saint-Ouen-sous-Bailly, Saint-Quentin-au-Bosc, Saint-Vaast-d'Equiqueville, Sauchay, Sauqueville, Tocqueville-sur-Eu, Tourville-la-Chapelle, Tourville-sur-Arques et Varengeville-sur-Mer.

CLE n° 12

Avesnes-en-Val, Bailleul-Neuville, Baillolet, Baromesnil, Bures-en-Bray, Canehan, Clais, Criel-sur-Mer, Croixdalle, Cuverville-sur-Yères, Etalondes, Eu (écart), Flocques, Fréauville, Fresnoy-Folny, Grandcourt, Incheville, Le Mesnil-Réaume, Le Tréport (écart), Londinières, Longroy, Melleville, Millebosc, Monchy-sur-Eu, Osmoy-Saint-Valéry, Ponts-et-Marais, Preuseville, Puisenval, Sainte-Agathe-d'Aliermont, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-des-Jonquières, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Smermesnil, Touffreville-sur-Eu, Villy-sur-Yères et Wanchy-Capval.

CLE n° 13

Aubéguimont, Aubermesnil-aux-Erables, Aumale, Auvilliers, Bazinval, Bouelles, Bully, Callengeville, Campneuseville, Conteville, Criquiers, Dancourt, Ellecourt, Esclavelles, Fallencourt, Fesques, Flamets-Frétils, Foucarmont, Fresles, Graval, Guerville, Haudricourt, Hodeng-au-Bosc, Illois, Landes-Vieilles-et-Neuves, Le Caule-Sainte-Beuve, Lucy, Marques, Massy, Ménonval, Mesnières-en-Bray, Monchaux-Soreng, Morienne, Mortemer, Nesle-Hodeng, Nesle-Normandeuse, Neufchâtel-en-Bray (écart), Neuville-Ferrières, Nullefont, Pierrecourt, Quièvecourt, Quincampoix-Fleuzy (écart), Réalcamp, Rétonval, Richemont, Rieux, Ronchois, Sainte-Beuve-en-Rivière, Saint-Germain-sur-Eaulne, Saint-Léger-aux-Bois, Saint-Martin-au-Bosc, Saint-Martin-l'Hortier, Saint-Riquier-en-Rivière, Saint-Saire, Vatierville, Vieux-Rouen-sur-Bresle et Villers-sous-Foucarmont.

CLE n° 14

Argueil, Avesnes-en-Bray, Beaubec-la-Rosière, Beaussault, Beauvoir-en-Lyons, Bézancourt, Bosc-Hyons, Brémontier-Merval, Compainville, Croisy-sur-Andelle, Cuy-Saint-Fiacre, Dampierre-en-Bray, Doudeauville, Elbeuf-en-Bray, Ernemont-la-Villette, Ferrières-en-Bray, Forges-les-Eaux, Fry, Gaillefontaine, Gancourt-Saint-Etienne, Grumesnil, Haucourt, Haussez, Hodeng-Hodenger, La Bellière, La Chapelle-Saint-Ouen, La Ferté-Saint-Samson, La Feuillie, La Hallotière, La Haye, Le Fossé, Le Héron, Le Mesnil-Lieubray, Le Thil-Riberpré, Longmesnil, Mauquenchy, Ménerval, Mésangueville, Mesnil-Mauger, Molagnies, Montroty, Morville-sur-Andelle, Neuf-Marché, Nolléval, Pommereux, Roncherolles-en-Bray, Rouvray-Catillon, Saint-Michel-d'Halescourt, Saumont-la-Poterie, Serqueux et Sigy-en-Bray.

CLE n° 15

Belbeuf, Boos, Cléon, Fontaine-sous-Préaux, Franqueville-Saint-Pierre, Freneuse, Gouy, Isneauville, La Neuville-Chant-d'Oisel, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Montmain, Quévreville-la-Poterie, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Martin-du-Vivier, Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière et Ymare.

CLE n° 16

Anceaumeville, Authieux-Ratiéville, Bosc-Guérard-Saint-Adrien, Cailly, Claville-Motteville, Clères, Eslettes, Esteville, Fontaine-le-Bourg, Fresquiennes, Frichemesnil, Grugny, Houpeville, La Houssaye-Béranger, La Rue-Saint-Pierre, La Vaupalière, Le Bocasse, Mont-Cauvaire, Montigny, Mont-Saint-Aignan (écart), Montville (écart), Pissy-Pôville, Quincampoix, Roumare, Saint-André-sur-Cailly, Saint-Georges-sur-Fontaine, Saint-Germain-sous-Cailly, Saint-Jean-du-Cardonnay, Sierville et Yquebeuf.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE
DE LA SEINE - MARITIME
REGLEMENT INTERIEUR
Applicable en 2014**

Article 1 - Attributions du comité du SDE76

Le comité syndical règle, par ses délibérations, les affaires entrant dans l'objet du syndicat. Il valide les orientations générales du syndicat, son budget annuel et son compte administratif.

Il élit le président, les vice-présidents, ainsi que les membres des commissions thématiques.

Le comité syndical, conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, peut déléguer une partie de ses attributions au président, aux vice-présidents et au bureau dans son ensemble, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions relatives aux conditions initiales de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- de la délégation d'un service public ;
- des mesures de même nature que celles prises à l'article L. 1612-15 du CGCT.

Article 2 - Fonctionnement

Il est réuni sur convocation de son président ou à la demande de la moitié de ses membres.

Il ne peut statuer valablement qu'avec un quorum d'au moins 50 % de ses membres. A défaut de quorum, il est réuni de plein droit trois jours après et peut alors délibérer sans quorum.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue de ses membres. En cas d'égalité, la voix de son président est prépondérante.

Il statue au vu de rapports exposant les propositions formulées, qui sont adressés à chaque membre au moins cinq jours avant la réunion du comité syndical.

Les droits de vote s'établissent ainsi :

Chaque représentant dispose d'une voix.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés.

Les votes interviennent à main levée, sauf sur demande d'un tiers des représentants ou si un autre mode de scrutin est imposé par des dispositions législatives ou réglementaires.

Article 3 - Attributions

Le bureau est l'organe opérationnel de décision du syndicat. Sur délibération du comité syndical, il dispose de toute délégation à l'exception des exclusions mentionnées à l'article 1.

Le président est l'organe exécutif du syndicat. Il dispose d'importants pouvoirs à ce titre et, notamment, prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution de celles-ci. Il est chef du personnel du syndicat. Il convoque le comité syndical et le bureau, organise leurs travaux et préside leurs séances.

Le président du syndicat est seul chargé de l'administration. Il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Article 4 - Commissions thématiques

Des commissions thématiques peuvent être instituées par décision du comité syndical ou du bureau pour des sujets précis et pour une durée déterminée. Leurs membres sont désignés par ledit comité ou bureau. Elles sont présidées par un membre du bureau ou du comité syndical.

Elles constituent des instances de concertation sur des objets arrêtés par le comité syndical ou le bureau lors de la constitution de chaque commission.

Article 5 - Le règlement intérieur du SDE76

Le règlement intérieur fixe les dispositions relatives au fonctionnement du comité syndical, du bureau et des commissions qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

Notamment :

Le comité syndical ou le bureau du SDE76, en fonction des délégations consenties, conserve les prérogatives décisionnaires de politiques, ainsi que les grands enjeux de négociation des délégations de service public. Afin de conserver un ancrage territorial et une forte proximité avec les élus locaux, le comité syndical convient de mettre en place une organisation interne qui confie au niveau territorial du collège, dénommé Commission Locale de l'Energie (CLE), la proposition de programmation des travaux pluriannuels : pour le choix définitif des projets à financer, il s'appuie sur les arbitrages des CLE qui ont la connaissance du terrain.

INOPINES d'extension, de renforcement et d'aménagement de réseau :

Le président prendra au fil de l'eau, dans la limite des prévisions budgétaires, les décisions concernant les travaux inopinés, ces travaux étant par nature de faible montant, imprévisibles et de caractère urgent (comme les travaux d'aménagement de réseaux, d'extension et de renforcement consécutifs au raccordement d'un immeuble). Il rendra compte de ces décisions à chaque réunion du comité syndical.

RENFORCEMENT et EXTENSION :

Pour les travaux de renforcement, le comité syndical restera décisionnaire du choix des fiches à prioriser car il est responsable du maintien de la qualité de la distribution au bénéfice des territoires desservis. Il proposera donc une liste de travaux par CLE, classés par ordre de priorités. Une liste d'attente sera également établie. Pour les travaux d'extension, ils seront traités au fil de l'eau sans liste d'attente.

SECURISATION :

Pour les travaux de sécurisation, le comité syndical restera décisionnaire du choix des fiches à prioriser car il doit contribuer à la diminution du temps de coupure en concertation avec le gestionnaire du réseau, au bénéfice des territoires desservis. Il proposera donc une liste de travaux par CLE, classés par ordre de priorités. Une liste d'attente sera également établie.

EFFACEMENT et ECLAIRAGE PUBLIC :

Les décisions d'investissement pluriannuel comme la programmation des travaux d'extension, d'effacement esthétique et d'éclairage public seront prises par le syndicat mais se traduiront par l'attribution d'une enveloppe d'investissement par nature de travaux pour chaque CLE, selon les ratios votés par l'assemblée, permettant une répartition équitable des investissements sur l'ensemble des territoires.

En effacement et éclairage public, les arrêtés de subvention nominatifs, projet par projet, ne seront pris qu'après avis de chaque CLE qui dispose de la connaissance du terrain, des besoins et des priorités du territoire qu'elle représente et qui communiquera au syndicat ses priorités et ses choix, un mois après le vote des programmes, contraints dans l'enveloppe budgétaire allouée au territoire. Une liste d'attente sera également proposée par la CLE, afin de pouvoir engager tout ou partie de celle-ci au fur et à mesure que des marges financières se dégagent.

Si la liste principale n'est pas établie dans le délai imparti, elle sera établie par le bureau du SDE76.

Article 6 - Le rôle des CLE

Chaque CLE comprenant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ou syndicat mixte, représente un territoire.

Chacune des CLE examine dans le délai imposé par le SDE76 les projets recensés par les services techniques ou les communes et priorise les programmes de travaux et les mesures relatives à leur mise en œuvre. Elle soumet, au bureau ou au comité syndical (du SDE76), en fonction de la répartition des compétences entre ces derniers, ses propositions d'arbitrage et avis sous forme d'une liste de travaux contrainte dans l'enveloppe budgétaire allouée par le syndicat et une liste d'attente.

Seul le comité syndical (du SDE76) peut refuser d'approuver la liste proposée par une CLE, sous réserve que les deux conditions cumulatives suivantes soient réunies :

- Le refus doit être motivé ;
- Le refus est décidé à la majorité absolue des membres composant le comité syndical présents ou représentés.

Les réunions de la CLE, les réunions de programmation, les tournées communales de recensement des besoins, les réunions de piquetage, les réunions de chantiers, les réceptions de travaux (etc.) seront organisées d'un commun accord entre le syndicat et le représentant de la CLE avec l'appui des services administratifs et techniques du syndicat (SDE76).

Les règles de fonctionnement et d'organisation seront les mêmes sur toutes les CLE.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 – 16

Séance du 29 MARS 2013

**REGULARISATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE**

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSÉ J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : REGULARISATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie fait part aux Membres présents qu'avec la reprise de la de la maîtrise d'ouvrage le volume des travaux de la comptabilité s'est accru.

Pendant le congé maladie d'un agent affecté à la comptabilité, un vacataire a été recruté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à maintenir cet agent autant que de besoin pour faire face aux obligations et à la charge de travail supplémentaire momentanée de la comptabilité.

A la rémunération principale s'ajouteront les suppléments obligatoires (supplément familial, indemnité administration et technicité, ainsi que le 13^{ème} mois).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 – 17

Séance du 29 MARS 2013

**CREATION D'UN POSTE DE CADRE
ADMINISTRATIF**

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE CADRE ADMINISTRATIF

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie fait part aux Membres présents qu'avec la reprise des compétences, il est nécessaire de recruter un Cadre A.

Il est donc proposé la création d'un poste de cadre de la filière administrative, catégorie A, attaché ou attaché principal.

Monsieur le Président rappelle que le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes demande la création de ce poste "*conforter la direction générale par le renforcement d'un agent A ou B+*" et le cabinet MAZARS lors de son audit avait également formulé la recommandation de ne pas concentrer l'ensemble des travaux décisionnels et de management sur un seul cadre A.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à créer un poste de cadre administratif à compter du 1^{er} septembre 2013.

A la rémunération principale s'ajouteront les suppléments obligatoires (supplément familial, indemnité de résidence, indemnité spécifique de service, prime de service et de rendement, ainsi que le 13^{ème} mois).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 – 18

Séance du 29 MARS 2013

**CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN
PRINCIPAL DE 1^{ère} OU 2^{ème} CLASSE**

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère}
OU 2^{ème} CLASSE**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie fait part aux Membres présents qu'avec la reprise de la compétence Eclairage Public entretien et travaux neufs, il est nécessaire de recruter un nouveau technicien.

Il est donc proposé la création d'un poste de Technicien Principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2013, avec des échelons variables en fonction de l'ancienneté de l'agent recruté.

Ce technicien suivra les treize contrats en cours, les généralisera si besoin à la Seine-Maritime et sera en outre chargé de collecter les Certificats d'Economie d'Energie dont les recettes seront d'au moins 30 000 € par an et de proposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'ADEME (10 à 30 000 € par an).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à créer un poste de Technicien Principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2013.

A la rémunération principale s'ajouteront les suppléments obligatoires (supplément familial, indemnité de résidence, indemnité spécifique de service, la prime de service et de rendement, ainsi que le 13^{ème} mois).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,
Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 19

Séance du 29 MARS 2013

**DESSERTTE EN GAZ DU BOURG DE SAINT
MARTIN EN CAMPAGNE**

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : DESSERTE EN GAZ DU BOURG DE SAINT MARTIN EN CAMPAGNE

Monsieur le Président indique que le réseau de premier établissement déjà établi sur le bourg de Saint-Martin-en-Campagne ne peut être poursuivi vers le centre-bourg, faute de rentabilité immédiate :

- 370 ml d'extension,
- coût des travaux : 38 000 €,
- 3 prospects,
- participation demandée au SDE76 : 23 000 €.

Monsieur le Président indique que cet investissement sera partiellement couvert par la redevance que prodigue le contrat, évaluée à 1 000 €/an si le bourg est desservi ; soit une durée de retour sur investissement de vingt ans environ.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECIDE de poursuivre l'aménagement du centre-bourg de Saint-Martin-en-Campagne et de prendre en charge 23 000 €, afin d'assurer la rentabilité de la desserte,
- AUTORISE le Président à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2013 - 20**

Séance du **29 MARS 2013**

**MESURES TRANSITOIRES A PRENDRE ENTRE
LA DATE D'EFFET DES STATUTS DU SDE76 ET
LA DATE D'INSTALLATION DU NOUVEAU
BUREAU SYNDICAL**

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : MESURES TRANSITOIRES A PRENDRE ENTRE LA DATE D'EFFET DES STATUTS DU SDE76 ET LA DATE D'INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU SYNDICAL

Contexte :

Monsieur le Président donne lecture du projet de statuts à mettre en place pour 2014 rédigé dans le respect des orientations suivantes :

- confier au SDE l'intégralité des maîtrises d'ouvrage à mener en tranchée commune (électricité, éclairage public, télécommunications),
- prendre la propriété du génie civil de télécommunications posé en tranchée commune afin de préparer et favoriser le déploiement du réseau fibre optique qui remplacera à terme le réseau cuivre (pose d'un troisième fourreau pour le THD sur le domaine public et d'un second fourreau pour la partie privative),
- organiser la gouvernance du syndicat par la constitution de 16 collèges électoraux, au sein desquels seront élus 87 représentants siégeant au comité syndical en application des articles L 5711-1 et L 5212-8 du CGCT, afin d'éviter la constitution d'un organe délibérant pléthorique de 704 membres,
- mettre en place un règlement intérieur et un plan d'action qui organisent cette gouvernance en ne confiant au niveau territorial que la proposition de programmation des travaux d'effacement et d'éclairage public, l'organe délibérant du SDE76 conservant les prérogatives décisionnaires initiales et finales et les enjeux de négociation des délégations de service public.

Pour présenter les travaux du SDE76 à chacun des délégués, développer les relations de proximité entre les adhérents et le SDE76, Monsieur le Président précise que des commissions locales regrouperont les délégués des membres du SDE sur un espace territorial d'intérêt commun pour les compétences exercées par le syndicat. Le périmètre de ces Commissions Locales de l'Energie ainsi créées sera celui des périmètres des collèges électoraux et le Président propose donc que les limites géographiques des 16 CLE correspondent aux limites géographiques d'un groupe de communautés de communes actuelles.

Analyse du problème :

Les services de la préfecture et le receveur syndical recommandent un transfert de la maîtrise d'ouvrage à date d'effet du 1^{er} janvier 2014, afin d'éviter les difficultés à la fois financières et patrimoniales.

Mais à la suite de ce dernier transfert, les adhérents actuels du SDE seront dessaisis de l'intégralité de leurs compétences et devraient donc être dissous de plein droit à la date du transfert.

Dès cette dissolution actée par arrêté préfectoral, les communes, qui se seront de fait substituées aux syndicats primaires, devraient désigner leurs propres délégués, lesquels se réuniraient en collège dans les nouvelles conditions prévues aux statuts du SDE pour élire leurs représentants au Comité Syndical, un Président et un bureau.

Afin de pouvoir reprendre les compétences du 1^{er} janvier 2014 avec efficacité mais d'assurer la continuité des travaux du SDE76 jusqu'au lendemain du second tour des élections municipales de 2014 avec les élus qui ont porté les réformes et ont la connaissance des dossiers, et d'assurer une continuité de la commande publique indispensable aux communes seinomarines, le comité syndical adopte les mesures transitoires organiques suivantes et demande leur annexion aux statuts adoptés le 29 mars 2014 :

1. le SDE76 reprendra l'ensemble des compétences éclairage public et télécommunications électroniques à la date du 1^{er} janvier 2014 ou à la date d'effet de l'arrêté préfectoral correspondant,
2. de façon transitoire depuis la date d'effet de la reprise des compétences jusqu'au lendemain du second tour des élections municipales de 2014 :
 - 2.1. le mandat des délégués au SDE76 issus des syndicats primaires est maintenu, ainsi que le mandat des membres du bureau et du Président, afin que le SDE puisse prendre l'ensemble des actes administratifs nécessaires à son fonctionnement et à ses investissements dans les mêmes conditions que si les syndicats primaires n'avaient pas été dissous,
 - 2.2. les assemblées des syndicats primaires fonctionnent en CLE sur leurs territoires, afin d'assurer notamment la programmation des travaux

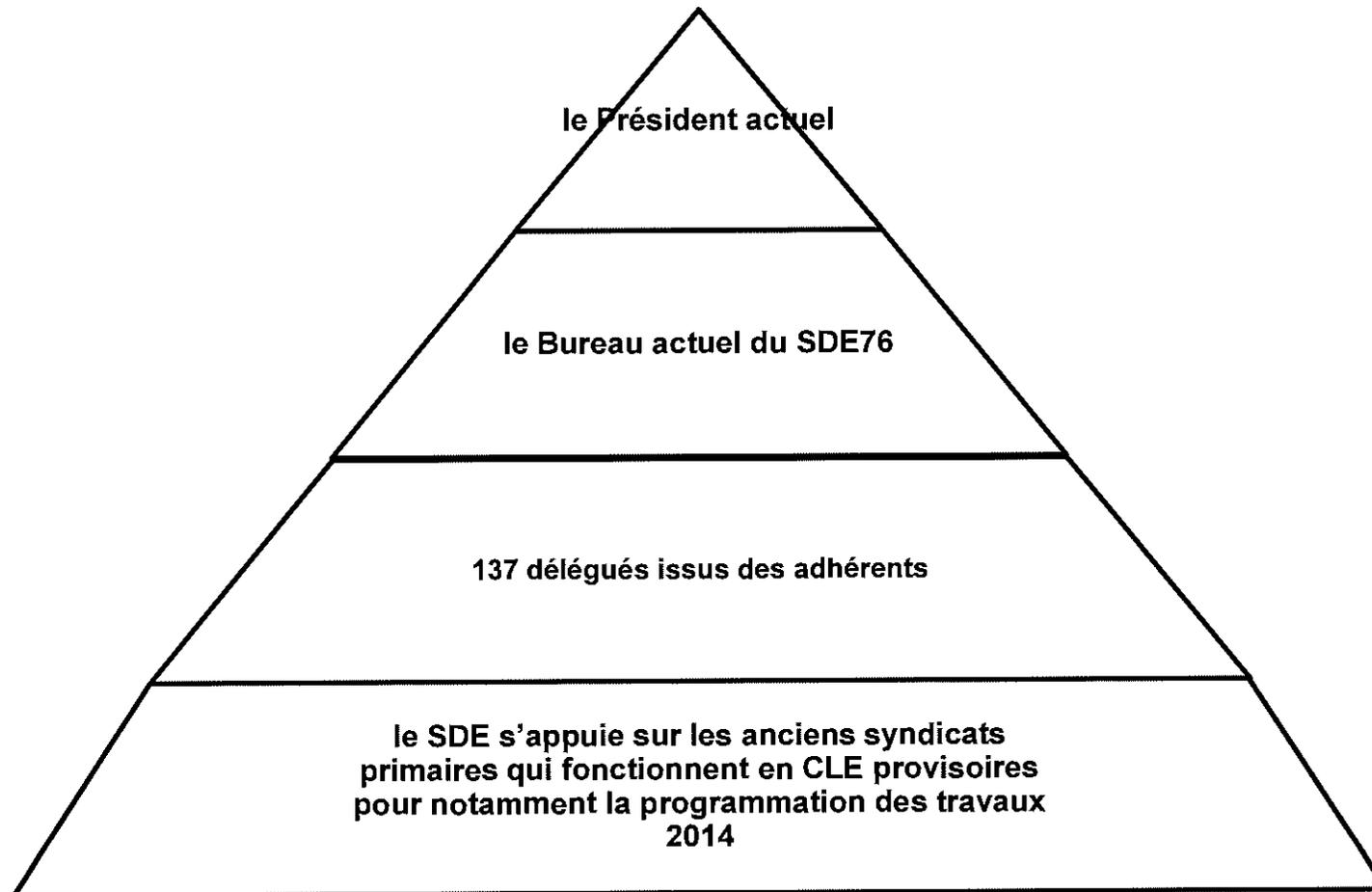
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- ADOPTE les propositions du Président,
- DEMANDE à la Préfecture leur mise en œuvre.

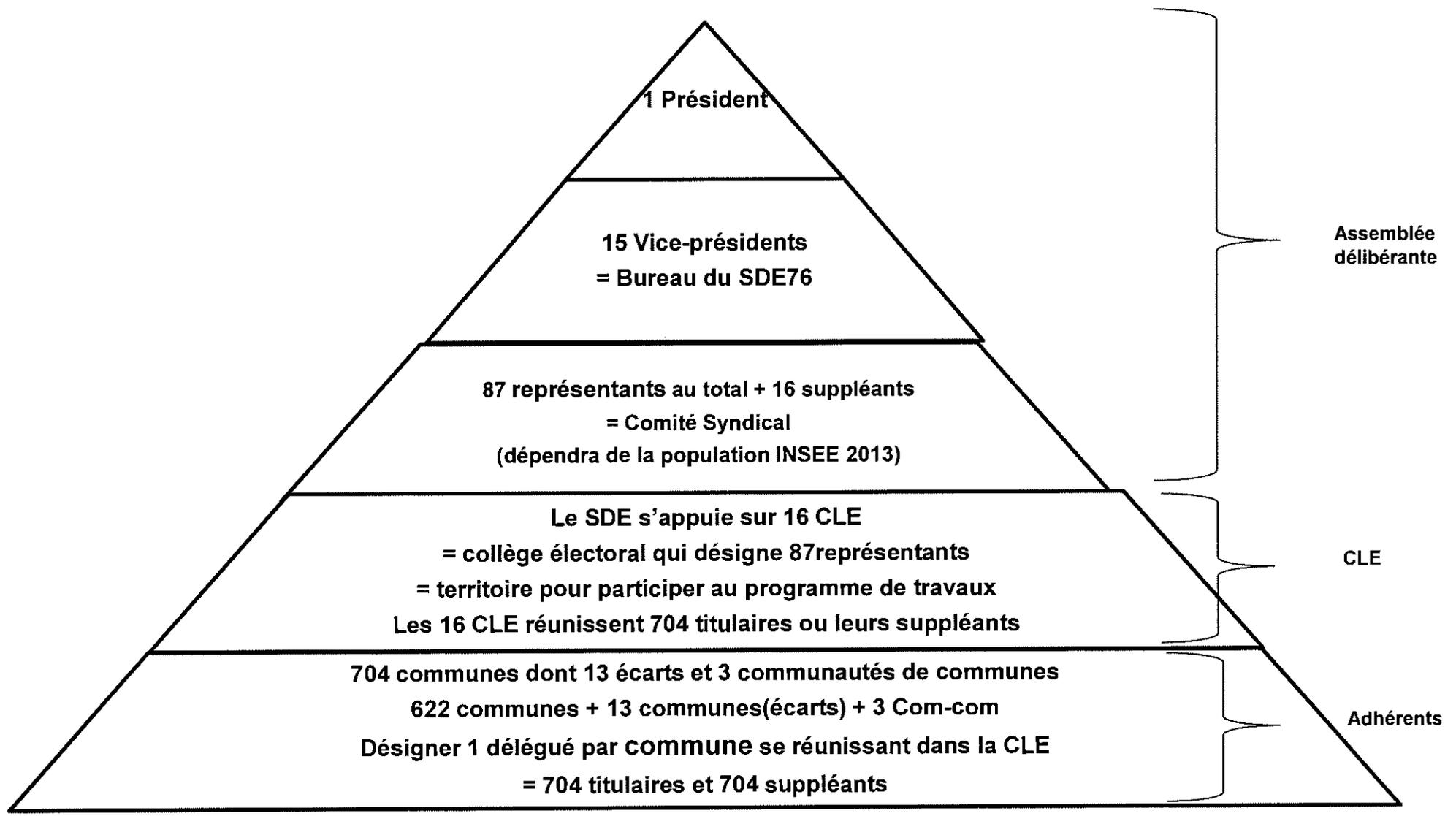
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,


LE PRESIDENT,
Daniel JOFFROY.



La Gouvernance après le second tour des élections municipales de 2014



**Savoir qui décide, agit, informe, exécute
= STATUTS + REGLEMENT INTERIEUR + Plan d'action**

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2013 - 21

Séance du 29 MARS 2013

**MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE
GENIE CIVIL DES TELECOMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES**

L'An deux mille treize, le 29 mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle Jean-Loup Chrétien de Montville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL J., Mme HORVILLE, TERNISIEN, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, QUERTIER, CHAUVET, CARON, VASSET, BESSIERE, DODELIN, GALLAIS, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, PESQUET Y., VASSE J.-M., BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, LEGER B., VEYRONNET, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, COULOMBEL, LOISEL M., BONNEVILLE, LOISEL Y., PETIT, LEGER R., BEUX, LE BLOND, LEJEUNE, VAN DE VYVER, LEPILEUR, CLEMENT-GRANCOURT, DELILLE, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, VASSE S., FREBOURG, Mme FURON-BATAILLE, Mme SUITNER, SIMEON et Mme LORPHELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

ET : MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE GENIE CIVIL DES TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2012-59 du 8 novembre 2012 demandant au SDE76 de mettre en œuvre la nouvelle convention avec France Télécom afin de devenir propriétaire des fourreaux et chambres de tirage lors des travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques en appui commun avec les lignes électriques.

Les fourreaux installés par nos soins dans le sous-sol seront loués à France Télécom ou à d'autres sociétés réalisant des prestations de télécommunications.

La DRFIP nous a confirmé que l'opération, assimilée à une location d'immeubles nus à usage professionnel, serait exonérée de TVA et que nous pouvions demander à exercer l'option sur la TVA.

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-36 du CGCT, un budget annexe HTVA du SDE76 sera établi pour assurer le suivi comptable des seules opérations de fourniture, de pose et de location de génie civil de télécommunications électroniques (fourreaux et chambres de tirage).

Puis Monsieur le Président donne lecture du premier budget annexe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE le SDE76 de mettre en place un budget annexe, option TVA, pour le génie civil de télécommunications électroniques,
- ADOPTE le budget ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.

